

Communauté d'agglomération



Arles Crau Camargue Montagnette

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

EXERCICE 2020



**COVID-19, PROTÉGEONS
NOUS, RESPECTONS LES
CONSIGNES !**

Petit rappel des consignes :

MERCI
A VOUS
D'ETRE LA
POUR NOUS

MERCI
Pour
votre travail
BRAVO.

VOUS ETES
FORMIDABLES
MERCI
PRENEZ
SOIN DE
VOUS

MERCI
Bon après-midi et Bon tous les autres
jours
Bon courage !!!
BRAVO



SOMMAIRE

1.	LE MOT DU PRESIDENT	- 3 -
2.	ELEMENTS DE CONTEXTE	- 4 -
1.	Le territoire communautaire	- 4 -
3.	LES CHIFFRES CLES 2020	- 5 -
1.	La production annuelle d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	- 5 -
2.	La production de verre ménager et verre d'activité économique	- 7 -
3.	La production des « recyclables secs » (bacs et sacs jaunes)	- 9 -
4.	L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	- 11 -
1.	L'organisation.....	- 11 -
a)	Le SPPRU	- 11 -
b)	Le SEDC	- 11 -
c)	Organigramme	- 12 -
2.	Les moyens matériels	- 13 -
a)	Plan de renouvellement des véhicules de collecte	- 13 -
3.	Les missions relatives au service public de gestion des déchets	- 14 -
a)	La prévention	- 14 -
b)	Le réemploi	- 15 -
4.	La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	- 16 -
a)	Les collectes en pas de porte ou en point d'apport volontaire	- 16 -
b)	Les apports dans les déchèteries.....	- 22 -
c)	Les apports hors déchèteries de la ville d'Arles.....	- 35 -
5.	Le traitement des déchets ménagers et assimilés	- 36 -
a)	Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	- 36 -
b)	Le tri mécano-biologique.....	- 36 -
c)	L'enfouissement ou le stockage des déchets	- 36 -
d)	Les emballages recyclables et journaux (sacs jaunes)	- 37 -
e)	Le verre.....	- 38 -
f)	Les déchets issus des déchèteries	- 38 -
5.	LES DELIBERATIONS DE L'ANNEE 2020	- 39 -
6.	LES PERPECTIVES D'EVOLUTION	- 41 -
1.	Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)	- 41 -
2.	Déchets des professionnels et redevance spéciale (RS).....	- 44 -
3.	Projet expérimental de collecte et valorisation des biodéchets	- 45 -
4.	Construction d'une station d'avitaillement GNV.....	- 47 -
5.	Le regroupement des services techniques d'ACCM	- 50 -
7.	BILAN FINANCIER.....	- 51 -

1. LE MOT DU PRESIDENT

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié de nouvelles compétences aux régions et redéfini clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. C'est ainsi que l'attribution obligatoire de la compétence "gestion des déchets des ménages et assimilés" a été confiée aux communautés de communes et d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

La communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette est donc en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire, en lieu et place des communes d'Arles, Boulbon, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon.

Suite aux récentes évolutions réglementaires (plan national déchets, plan de réduction et de valorisation des déchets, plan national de prévention, loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus récemment, plan régional de prévention et de gestion des déchets du 26 juin 2019), les collectivités locales sont sollicitées dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la prévention des déchets ; elles doivent notamment agir de façon exemplaire et catalyser les acteurs locaux.

L'année 2020 fut marquée par l'émergence de la crise sanitaire qui a frappé de plein fouet le monde. Face aux nombreux confinements, la communauté d'agglomération ACCM devait prendre des mesures de prévention à l'attention de sa population avec notamment la fermeture des déchèteries pendant la période du 17 mars 2020 au 26 avril 2020, l'application in extenso des mesures de sécurité dans les déchèteries engendrant des coûts supplémentaires dans un contexte budgétaire déjà en tension. Cependant, la CA ACCM a su faire face en déployant les moyens nécessaires tout en adoptant une posture prudente et vigilante, la crise sanitaire n'étant pas encore terminée.

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la Loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation par l'application du décret du 11 mai 2000, qui en définissait le contenu minimal.

Mais dans son titre IV, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte instaure de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L.2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cet article du CGCT prévoit que le maire ou le président de l'EPCI compétent présentent respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, destiné notamment à l'information des usagers.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) en précise à présent les contours.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fait évoluer, à l'article 98, la dénomination du rapport annuel, qui devient **le rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets**.

L'objectif visé est de permettre un meilleur pilotage du service public, en améliorant la connaissance des coûts, de leur structure et de l'évolution des performances et en instaurant une comptabilité analytique pour le service public de prévention et de gestion des déchets.

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.

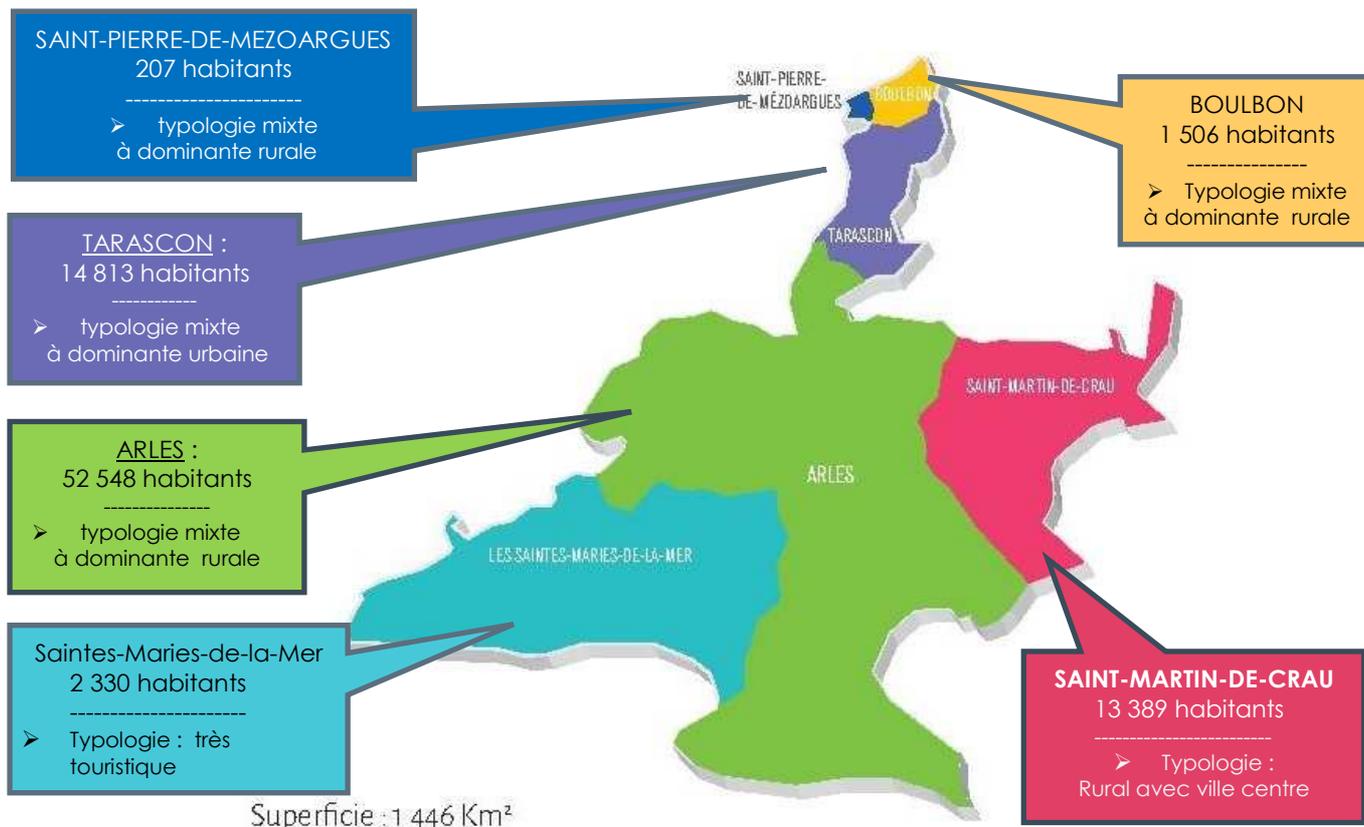
Il expose les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Il est rédigé au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit être, avec l'avis de l'organe délibérant, mis à la disposition du public et présenté à la Commission consultative des services publics locaux dans ce même délai, en application de l'article L.1413.1 du CGCT repris par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet : www.agglo-accm.fr.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

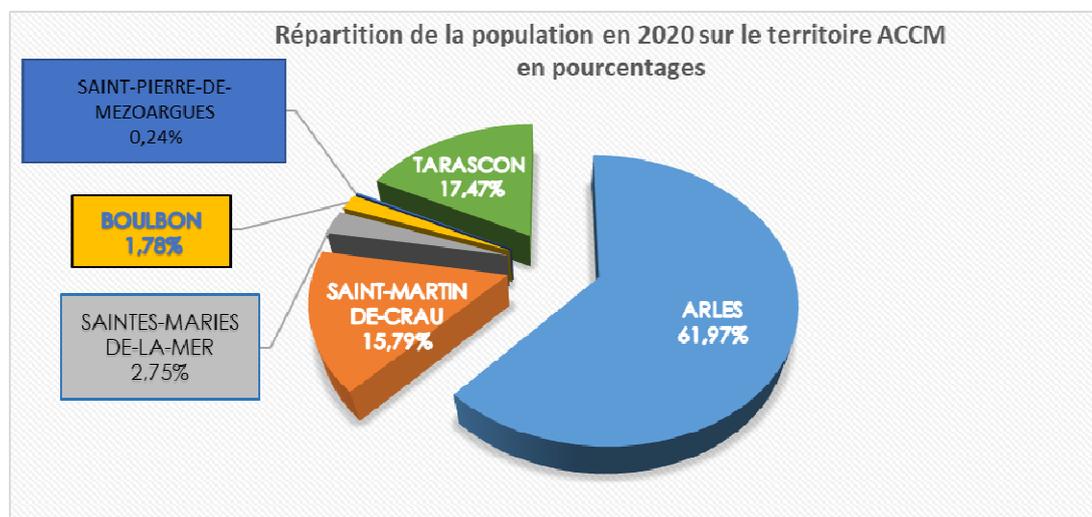
1. Le territoire communautaire



Ce rapport annuel prend en compte la population **municipale** de chaque commune du territoire de la communauté d'agglomération ACCM.

La population municipale (décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003) comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.

Il existe de grandes disparités selon les communes du territoire, en particulier concernant les Saintes-Maries-de-la-Mer, qui enregistre de fortes variations de population selon la saison, lesquelles impactent les quantités de déchets à collecter, et nécessite d'adapter les fréquences de collectes.

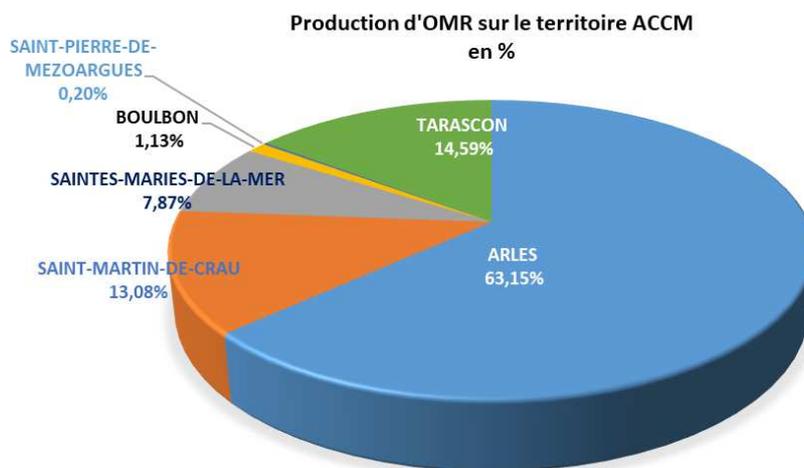


La population a baissé de 0,45 % en 2020 par rapport à 2019.

3. LES CHIFFRES CLES 2020

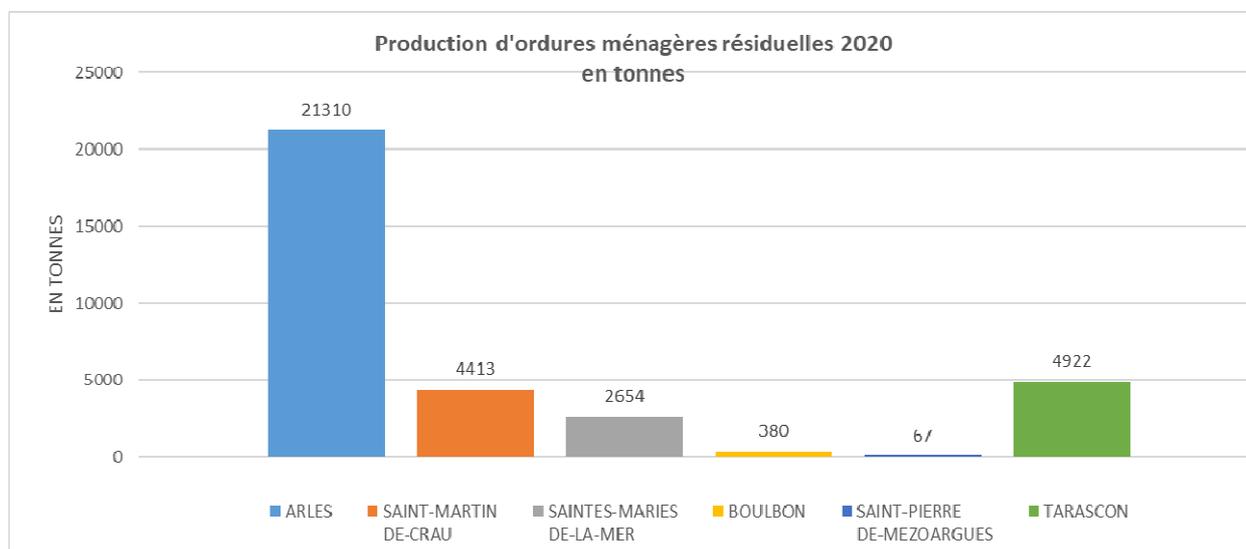
Les chiffres clés concernent principalement les flux stratégiques, que sont les ordures ménagères résiduelles, le verre et les déchets recyclables (sacs jaunes).

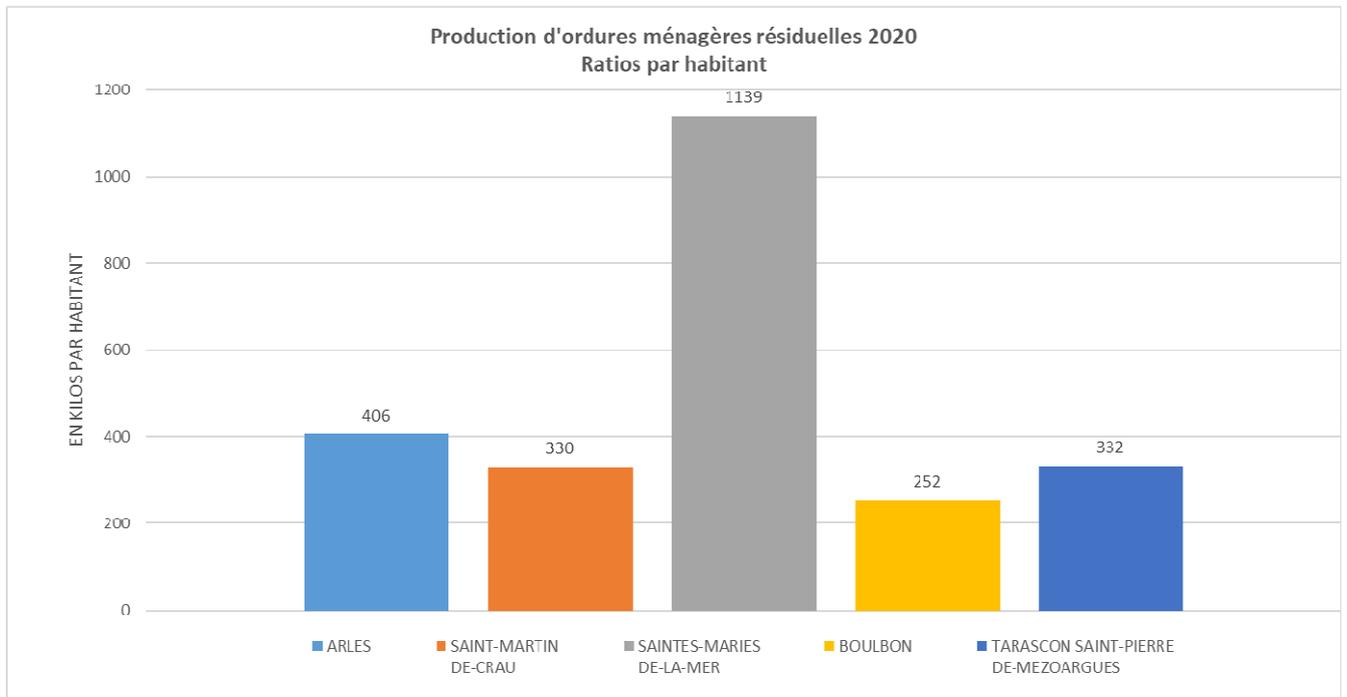
1. La production annuelle d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



En 2020, 63,15 % des OMR sont produites par la commune d'Arles, puis Tarascon avec 14,59 % et Saint-Martin-de-Crau avec 13,08 %.

Détail de la production par commune





REPERES :
Les chiffres clés de l'ADEME
(référentiel national 2019 des coûts du SPGD)
Production en kg/an/habitant

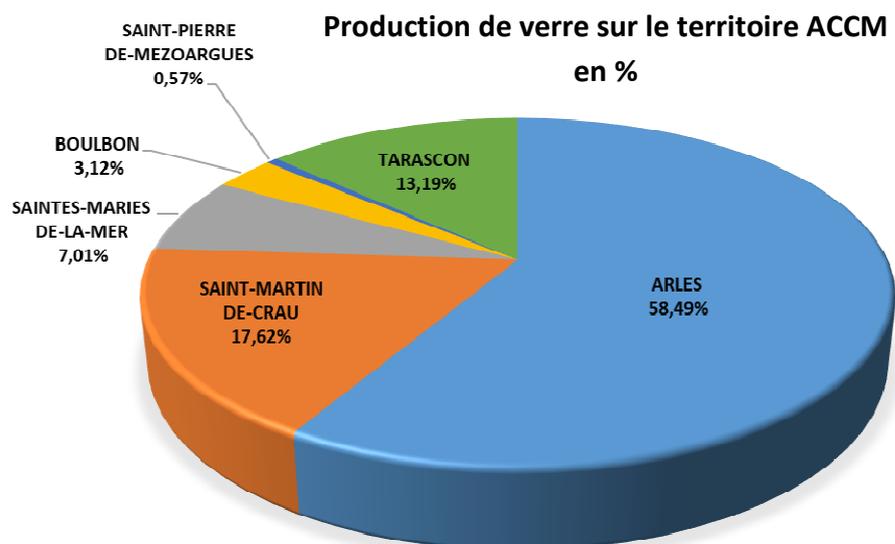
	National	PACA	Bouches du Rhône
OMR	254	378	370

Les tonnages de la commune de Boulbon sont inférieurs aux référentiels nationaux des déchets ménagers résiduels avec 252 kg/hab/an. Saint-Martin-de-Crau (330 kg/hab/an), Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues (332 kg/hab/an), se situent en dessus de la moyenne nationale, mais restent toutefois en dessous du référentiel des Bouches-du-Rhône (370 kg/habitant/an d'OMR).

Arles, quant à elle, dépasse largement le référentiel PACA, avec 406 kg/hab/an.

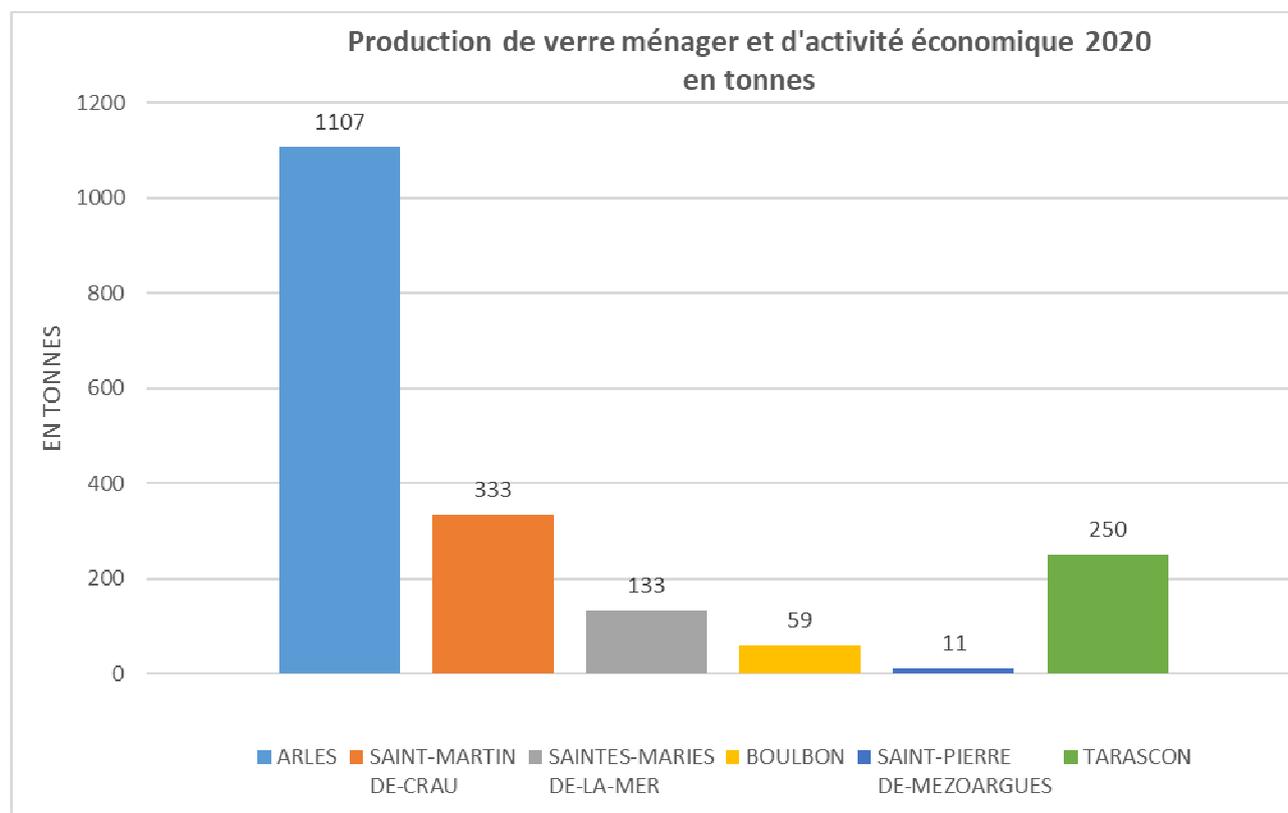
La valeur de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer doit être pondérée au regard de l'afflux touristique qui génère d'importantes quantités de déchets.

2. La production de verre ménager et verre d'activité économique

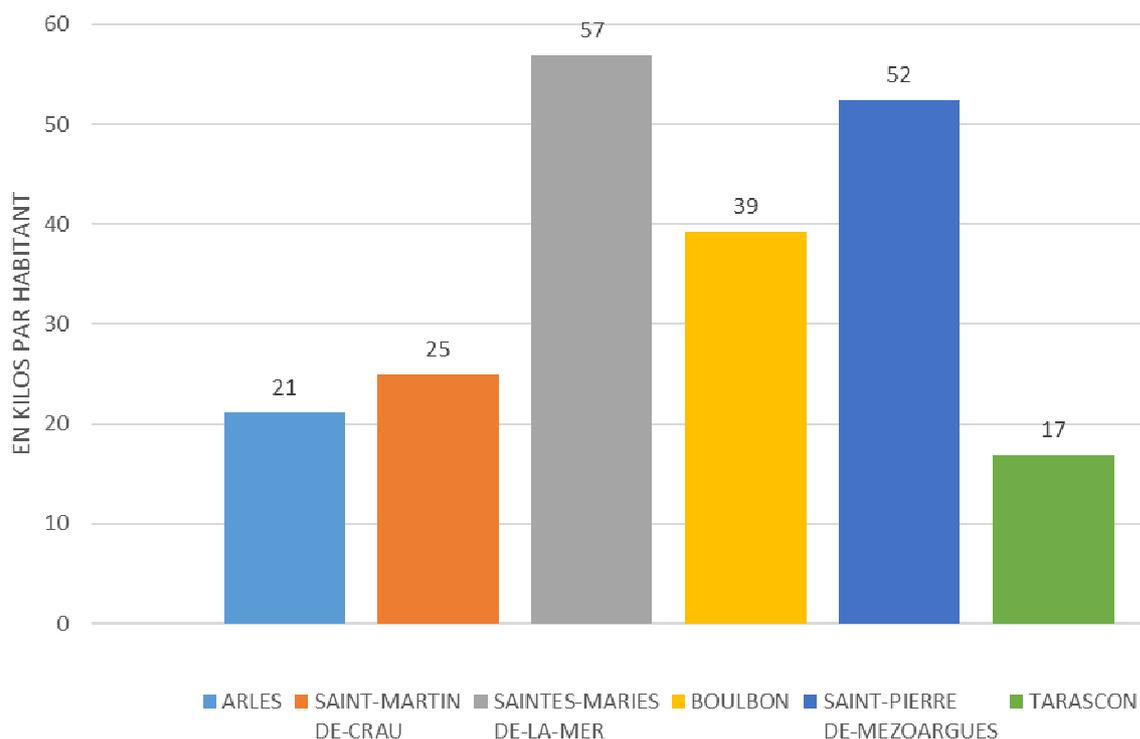


En 2020, 58,49 % du verre ménager et verre d'activité économique sont produits par la commune d'Arles, puis Saint-Martin-de-Crau avec 17,62 % et Tarascon avec 13,19 %.

Détail de la production par communes



Production de verre ménager et d'activité économique en 2020
Ratios par habitant



REPERES :

Les chiffres clés de l'ADEME
 (référentiel national 2019 des coûts du SPGD)
 Production en kg/an/habitant

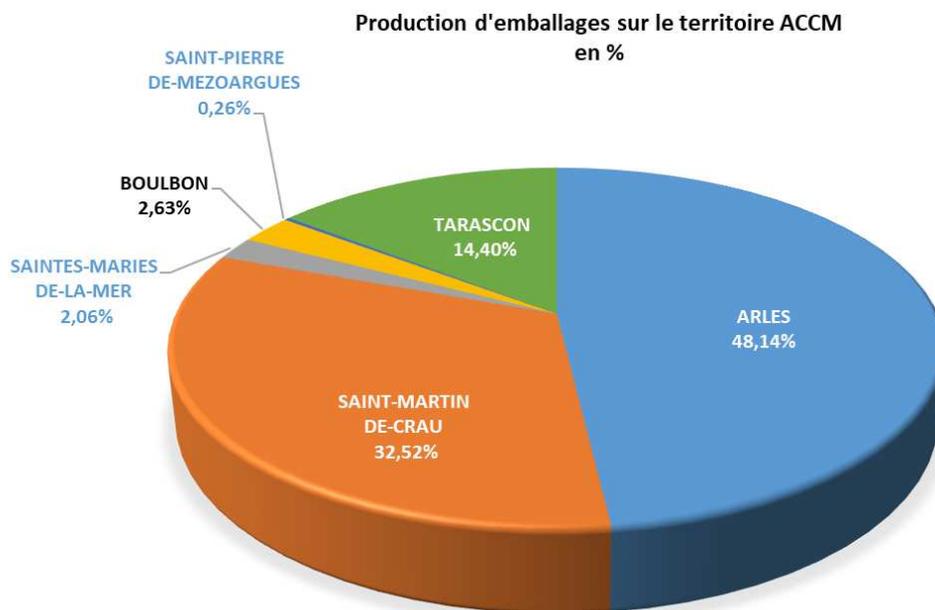
	National	PACA	Bouches du Rhône
Verre	30	22	15

Le verre est un flux pour lequel les performances sont très variables selon les régions de France. En comparaison avec la moyenne nationale de 30 kg/an/hab, les performances des communes de Saint-Pierre-de-Mézoargues et Boulbon sont supérieures, alors que celles de Tarascon, Arles et Saint-Martin-de-Crau sont inférieures.

Les 57 kg/hab des Saintes-Maries-de-la-Mer ne peuvent, là encore, être interprétées sur un pied d'égalité avec les performances des cinq autres communes, pour la même raison que celle évoquée pour la production de déchets ménagers résiduels.

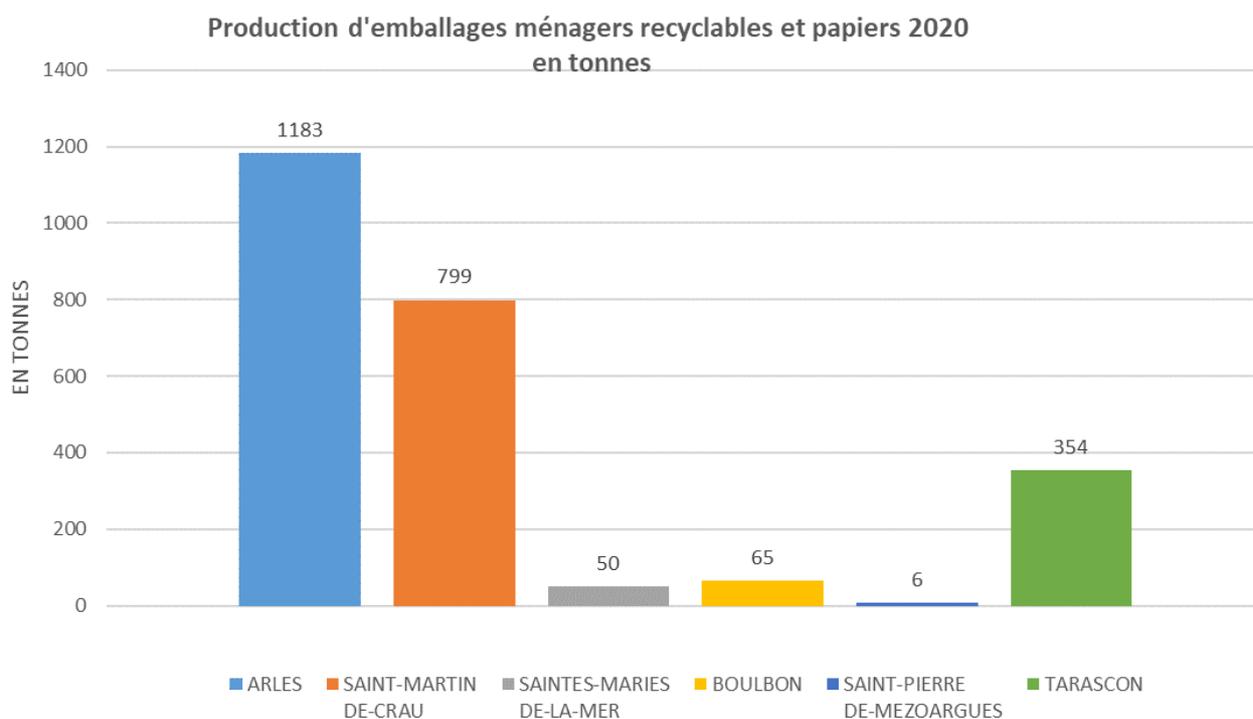
3. La production des « recyclables secs » (bacs et sacs jaunes)

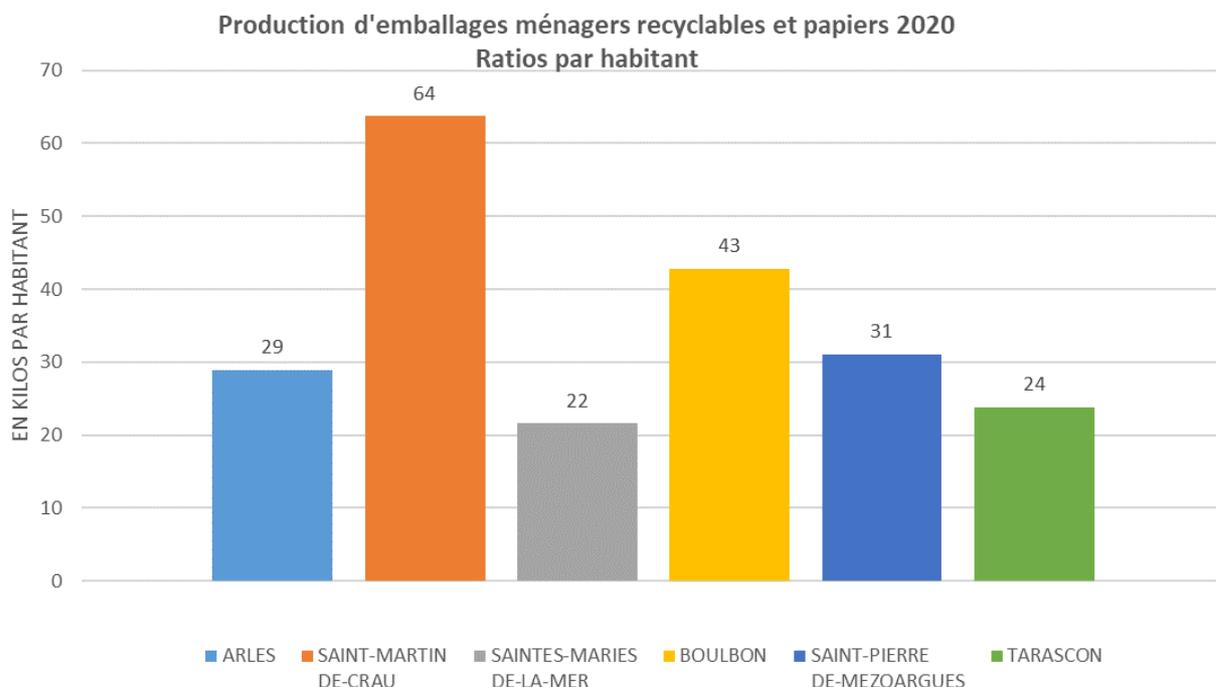
Depuis le 1er janvier 2020, afin de simplifier le geste de tri quotidien des emballages, les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau et les Saintes-Maries-de-la-Mer sont en extension des consignes de tri (ECT). Ainsi, tous les plastiques d'emballages, sans exception, sont jetés dans les bacs et sacs jaunes.



En 2020, 48,14 % des déchets recyclables sont produits par la commune d'Arles, suivi de la commune de Saint-Martin-de-Crau avec 32,52 % et Tarascon avec 14,40 %.

Détail de la production par communes





REPERES :			
Les chiffres clés de l'ADEME			
(référentiel national 2019 des coûts du SPGD)			
Production en kg/an/habitant			
	National	PACA	Bouches du Rhône
Emballages-papiers	48	35	25

La référence nationale (48 kg/habitant/an d'Emballages et papiers des ménages), place Saint-Martin-de-Crau et Boulbon en position d'excellents élèves, suivis de près par Saint-Pierre-de-Mézoargues.

Arles et Tarascon se situent à proximité des chiffres clés des Bouches du Rhône (25 kg/habitant/an d'Emballages et papiers des ménages).

Les 22 kg/hab/an des Saintes-Maries-de-la-Mer mettent en relief que le geste du tri n'est pas pratiqué par les touristes, et qu'ils représentent uniquement le résultat du geste de tri des habitants de la commune.

4. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, et la mise en œuvre de la loi NOtre, la communauté d'agglomération ACCM exerce, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, et est en charge de :

- ◇ La collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés,
- ◇ La collecte en point d'apport volontaire,
- ◇ La gestion des déchèteries,
- ◇ Les actions de prévention, communication et de sensibilisation.

Le traitement des déchets est délégué à Sud Rhône Environnement (SRE) pour les communes de Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon, et à l'appui de contrats de marchés publics pour Arles et Saint-Martin-de-Crau.

La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a contractualisé une délégation de service public pour la gestion de la compétence. Le rapport annuel de la commune est joint en annexe.

1. L'organisation

Le transfert de la compétence, qui s'est opéré en 2016, a débouché sur une proposition d'organisation comportant, dans une direction gestion des déchets ménagers et assimilés, 2 services distincts et complémentaires (cf. organigramme page suivante) :

a) Le SPPRU

Le service prévention, prestations, relation usagers (SPPRU) qui assure :

- ◇ La communication, la sensibilisation à la collecte sélective et au compostage domestique auprès des administrés et les actions éducatives en milieu scolaire, pour les communes d'Arles et Saint-Martin-de-Crau ;
- ◇ La distribution et le suivi des composteurs individuels, le respect des modalités de collecte des ordures ménagères et notamment la séparation de certaines catégories de déchets ;
- ◇ Le standard d'information et d'assistance à la population « Info-collecte ». Cet accueil téléphonique est chargé de centraliser toutes les demandes émanant de la population et de proposer des rendez-vous pour l'enlèvement des objets encombrants et déchets verts, et les transmettre aux services opérationnels pour traitement ;
- ◇ Les services administratifs et financiers ;
- ◇ La prévention, et notamment le suivi du plan régional de gestion et prévention des déchets ;
- ◇ Le lancement des procédures de consultation pour la passation de marchés publics, notamment pour le traitement des déchets ;
- ◇ Les demandes de soutien et le suivi des conventions relatives aux éco-organismes.
- ◇ Le suivi ICPE (Installation Classées pour la Protection de l'Environnement) des déchèteries avec leur mise en conformité.

b) Le SEDC

Le service exploitation, déchèteries et collectes (SEDC), est chargé de :

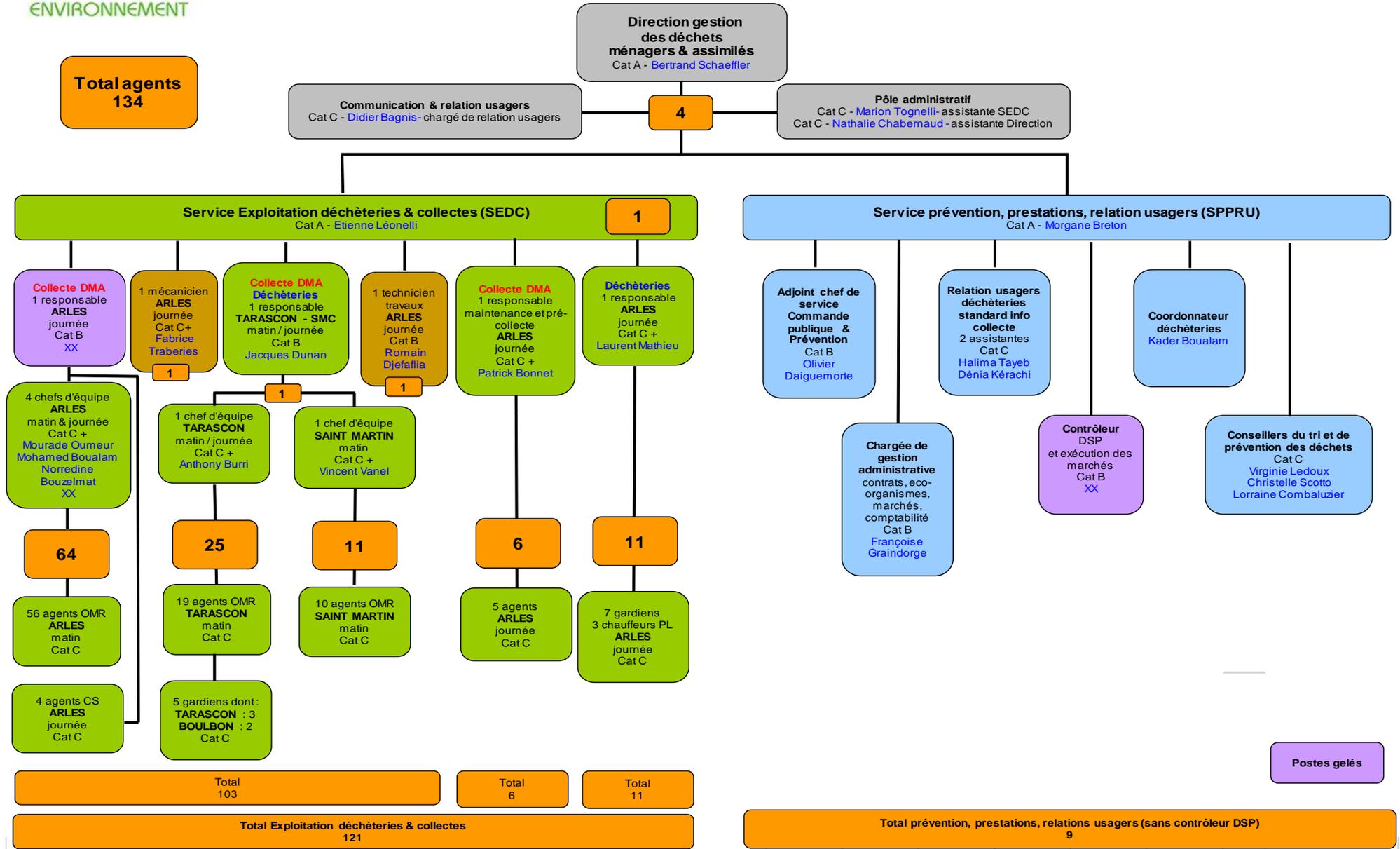
- ◇ La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilés et des emballages ménagers recyclables, sur les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon, organisée à partir des 3 centres techniques d'exploitation d'Arles, de Tarascon et de Saint-Martin-de-Crau ;
- ◇ La gestion du parc de contenants (bacs, points d'apports volontaires, sacs...) destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et à la collecte sélective ;
- ◇ La gestion des déchèteries d'Arles (Trinquetaille, Raphèle, et Salin de Giraud), Boulbon et Tarascon (uniquement pour le haut de quai, le bas de quai est géré par SRE). La déchèterie de Saint-Martin-de-Crau fait l'objet d'un contrat de prestation dont Paprec Méditerranée est le titulaire ;
- ◇ L'enlèvement des encombrants et des déchets verts en porte à porte sur rendez-vous (Arles et Tarascon) ;
- ◇ La collecte du verre (à Arles uniquement pour les bacs roulants operculés) ;
La collecte du papier (dans les écoles et administrations).

c) Organigramme



Direction gestion des déchets ménagers & assimilés

Mise à jour : 29 décembre 2020



2. Les moyens matériels

A l'occasion du transfert de la compétence déchets, les moyens matériels dont disposaient les communes ont été remis à ACCM, dans leur globalité : équipements divers, déchèteries, bennes de collecte, bacs roulants...

Les véhicules de collecte et autres moyens roulants ont également été transférés, L'inventaire du parc roulant a rapidement permis de mettre en perspective le nécessaire renouvellement des matériels, notamment celui remis par la commune d'Arles.

Ainsi, dès 2017, 4 bennes de collecte des déchets neuves ont été acquises, dès le début de l'année, pour un coût TTC de 463 153 €.

Fin 2017, pour faire face au besoin de remplacement de véhicules arrêtés définitivement, 2 bennes d'occasion ont été acquises pour un coût de 56 400 € TTC.

En 2018, 3 bennes supplémentaires ont été acquises, dont :

- 2 à énergie propre (Gaz Naturel Véhicule), pour un total de 478 452 € TTC
- 1 benne d'occasion de 12 m³, d'un montant de 21 000 € TTC.

L'effort s'est poursuivi en faveur du renouvellement en 2019, avec :

- une benne Nissan Cabstar de 5m³ d'occasion,
- un tractopelle d'occasion d'un montant de 25 000,00 €,
- un camion plateau de 5 m³ neuf d'un montant de 19 209,60 €.

En 2020, la livraison des véhicules suivants s'est opérée :

- Une benne de 22 m³ à énergie propre d'un montant de 246 347,14 €,
- Une benne de 14 m³ à énergie propre d'un montant de 227 090,00 €,
- Une Fiat Doblo de 1m³ avec becquet d'un montant de 20 400 €.

a) Plan de renouvellement des véhicules de collecte

Un plan quinquennal de renouvellement du parc des bennes a été établi en 2017 et actualisé en 2019, avec pour objectif le remplacement accéléré des bennes de collecte par du matériel à énergie propre (GNV : gaz naturel véhicule).

Les soutiens accordés par le Département pour encourager les collectivités à « rouler propre » doivent permettre d'engager le renouvellement des bennes à coût maîtrisé. Simultanément, la construction d'une station d'avitaillement au gaz à Arles est un projet privé qui accompagne la transition.

Sur un total de 36 véhicules de collecte hérités des communes, 29 devraient être remplacés dans les 10 ans à venir, soit 80% de la flotte. Seuls 6 véhicules ne pourront, dans l'immédiat, bénéficier d'une motorisation GNV en l'absence de station d'avitaillement locale (centre d'exploitation de Tarascon).

C'est donc au total, 23 véhicules qui pourraient rouler au GNV, ou à l'énergie propre selon la répartition suivante : 19 sur le centre d'exploitation d'Arles et 4 celui de Saint-Martin-de-Crau. A ce jour, 4 bennes GNV sont en circulation (1 sur Arles et 3 sur Saint-Martin de Crau) et 1 est en commande au GNV ainsi que 3 mini hybrides.

Si ce renouvellement du parc roulant, qui s'est voulu le plus rapide possible dès 2017 représente un coût financier important pour la communauté d'agglomération ACCM, il lui donne l'occasion de prendre en marche le train de la transition énergétique en optant pour le GNV.

Pour autant, il a été réévalué à la baisse au fil des années, compte tenu des coûts d'investissement qu'il représente, dans un contexte qui tend à réduire et maîtriser les dépenses.

Faire le choix de véhicules de collecte à énergie propre permet de s'inscrire en cohérence avec les objectifs de la loi relative à la transition énergétique. Ce choix permet aussi de répondre aux objectifs locaux : le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays d'Arles, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie, met en relief, pour la

commune d'Arles, qu'avec 42 % des GES émis, l'activité de collecte des déchets est de loin le premier poste d'émission du bilan carbone.

3. Les missions relatives au service public de gestion des déchets

Un ensemble de missions a été développé pour gérer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de façon optimale, sur l'ensemble du territoire communautaire.

a) La prévention

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) définit la prévention comme « l'ensemble des mesures et des actions amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire les impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets ».

Juridiquement, l'article L541-1-1 du Code de l'environnement définit la prévention comme suit : « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- ◇ la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- ◇ les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- ◇ la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

En résumé, la prévention doit être envisagée comme un levier d'économie aussi bien d'un point de vue financier (moins de transport, moins de traitement) qu'environnemental. La prévention prend tout son sens à travers la formule suivante : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Dans ce cadre, ACCM souhaite mobiliser les acteurs du territoire (élus, associations...) à la poursuite d'un objectif commun : la réduction des déchets.

En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire et à la suite des deux confinements décidés par le gouvernement, quelques actions ont pu néanmoins être conduites par les conseillers du tri.

Arles et Saint-Martin-de-Crau

Les conseillers du tri participent à la prévention au travers différentes actions en 2020 :

- ◇ Le suivi de collecte et le contrôle qualité,
- ◇ Les caractérisations des déchets issus de la collecte sélective : 4 demi-journées,
- ◇ La sensibilisation lors d'événementiels (animations, expositions, fêtes et marchés locaux) : 9 journées en 2020,
- ◇ La sensibilisation spécifique jeune public : 40 jours auprès des élèves des écoles primaires, maternelles, des enfants du centre d'animations sportives et une visite effectuée avec une classe de primaire à l'incinérateur Evere de Fos,
- ◇ 54 demandes de sensibilisation traitées en porte-à-porte tout habitat ou habitat collectif,
- ◇ 2 visites à l'incinérateur de Vedène et au centre d'enfouissement de Bellegarde,
- ◇ Distribution annuelle de sacs jaunes : 12 journées ainsi que 235 livraisons à domicile de sacs jaunes,
- ◇ La sensibilisation spécifique auprès des commerçants,
- ◇ La création d'outils de communication (flyers sur différents thèmes) et d'ateliers,
- ◇ 61 demandes de mises en tri traitées,
- ◇ La promotion du compostage et la distribution de 450 composteurs individuels bois et bio seau.

Afin de valoriser les déchets verts et organiques produits par les ménages (soit 30% de la poubelle de cuisine), ACCM propose, à titre gratuit, des composteurs individuels en bois, avec guide du compostage et bio seau (valeur de l'ensemble : 55,43 € TTC). Cette action remporte un franc succès avec 450 composteurs distribués sur le territoire de la façon suivante, Arles (249), Saint-Martin-de-Crau (114), Boulbon (50) et Tarascon (37).

Grâce à cet équipement, les déchets issus du jardin (tontes, petits branchages) et de la cuisine (épluchures, restes de repas, café, essuie-tout...) peuvent être valorisés par production d'un amendement organique de qualité, utilisable au jardin.

D'autre part, le fait de détourner la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), permet de réduire le tonnage d'ordures ménagères résiduelles transporté et traité par enfouissement, ce qui participe à réduire notre empreinte carbone.

Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon

Les conseillers du tri de Sud Rhône Environnement interviennent régulièrement en faveur de la prévention :

- ◇ Présence des conseillères de tri lors de la distribution des sacs jaunes sur la commune de Tarascon,
- ◇ Interventions scolaires :
 - ✓ Tarascon 32 animations pour 729 élèves
 - ✓ Boulbon 5 animations pour 106 élèves

b) Le réemploi

Conformément aux prescriptions du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets et le Schéma Régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les collectivités territoriales doivent encourager la prévention des déchets par le réemploi.

La communauté d'agglomération ACCM, dans cette perspective, encourage les usagers à adopter des gestes de prévention avant d'apporter un déchet en déchèterie. Il s'agit notamment de :

- ◇ Donner si cela peut encore servir,
- ◇ Essayer de réparer avant de jeter.

La ressourcerie d'Arles

La communauté d'agglomération ACCM est engagée en faveur du réemploi et de la valorisation des déchets, sur la base d'un contrat de marché public avec l'association RE-SOURCES pour la collecte, le tri et la valorisation des encombrants, sur les communes d'Arles et Tarascon.

Les enlèvements s'effectuent 2 jours (mardi et jeudi) par semaine, sur rendez-vous pour les particuliers.

Une braderie se tient à la ressourcerie le premier mercredi du mois.

En 2017, Plusieurs déchèteries du territoire : Trinquetaille, Raphèle et Saint-Martin-de-Crau, ont été équipées, de conteneurs pour le dépôt d'objets destinés à la ressourcerie. Les usagers peuvent y déposer les objets en bon état et ainsi leur donner une seconde vie.

En 2020, un agent valoriste est venu compléter le dispositif sur les déchèteries de Trinquetaille et Raphèle, à hauteur de 15 jours par mois par déchèterie.

TEEF et ACTUS

D'autres acteurs du territoire sont mobilisés pour participer à la prévention :

- ◇ ACTUS, pour le chantier « hippomobile Equilibre » qui mène notamment des actions de sensibilisation au respect de l'hygiène urbaine et au tri sélectif, sur la commune de Tarascon, et qui assure, à hauteur de 2 jours par semaine, l'enlèvement des objets encombrants abandonnés dans les rues de la ville.
- ◇ TEEF, pour le chantier « vêtements durables », dont l'activité concerne le tri, le lavage, le repassage et la revente de vêtements collectés sur les communes de Tarascon et d'Arles.

4. La collecte des déchets ménagers et assimilés

La collecte en porte-à-porte des principaux flux de déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie ou dans le cadre de marchés de prestations de service, selon les communes.

La régie collecte 4 communes : Arles, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon, pour un total de 80 957 habitants.

La collecte des communes de Boulbon et des Saintes-Maries-de-la-Mer (3 836 habitants) est confiée aux sociétés SAS OCEAN dans le cadre d'un contrat de prestation de service (Boulbon) et NICOLLIN Camargue par une délégation de service public (Saintes-Maries-de-la-Mer).

La collecte des déchets est différenciée (porte à porte et/ou points d'apports volontaires) en fonction des communes, afin que le service soit adapté aux spécificités du territoire.

Conformément aux objectifs fixés par le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les tonnages de 2020 sont comparés aux tonnages de 2010, exceptés pour les Saintes-Maries-de-la-Mer où les données sont manquantes.

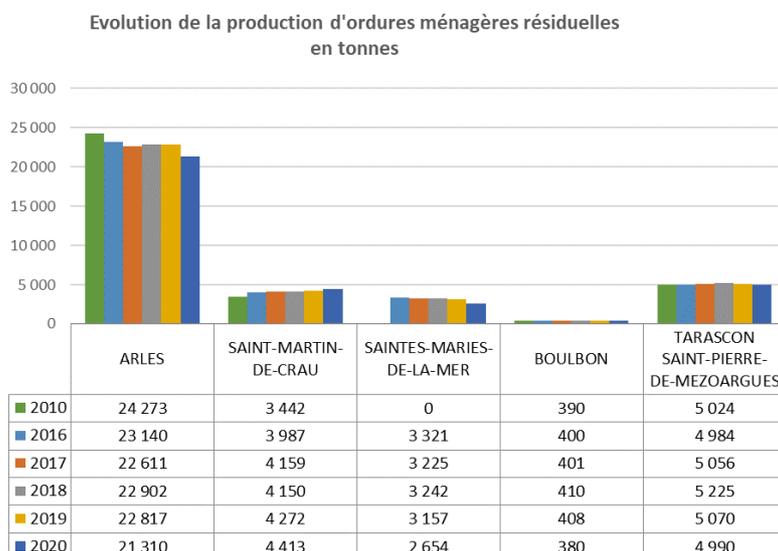
a) Les collectes en pas de porte ou en point d'apport volontaire

🗑️ La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Il s'agit là de la fraction résiduelle des ordures ménagères qui subsiste après retrait des fractions recyclables (verre, papier, emballages, textiles) ou destinées à la déchèterie et au compostage.

La collecte des OMR a lieu à des fréquences différentes selon le territoire, en fonction des besoins spécifiques de chaque commune.

Globalement, la **production d'OMR** a régressé sur l'ensemble du territoire avec **1 523 tonnes de moins qu'en 2019** (-4,3 %).



ORDURES MENAGERES RESIDUELLES														
	2010		2016		2017		2018		2019		2020		Evolution 2020/2010	
	Tonnes collectées	Performance kg/an/hab	en tonne	variation en %										
ARLES	24 273,0	451,0	23 140,0	440,2	22 611,2	429,1	22 901,9	433,0	22 816,8	431,7	21 310,3	405,5	-2 962,7	-12,2
SAINT-MARTIN DE-CRAU	3 441,8	302,4	3 986,7	313,0	4 158,7	310,7	4 149,6	303,5	3 818,4	291,5	4 413,3	329,6	971,5	28,2
SAINTE-MARIES DE-LA-MER			3 321,3	1 280,9	3 224,8	1 201,9	3 241,9	1 209,7	3 157,1	1 260,8	2 654,4	1 139,2		
BOULBON	390,0	292,1	399,6	266,9	400,9	267,8	409,7	276,3	407,8	272,8	380,0	252,3	-10,1	-2,6
SAINT-PIERRE DE-MEZOARGUES	5 024,0	375,7	64,2	282,9	75,0	339,4	73,2	342,1	68,9	333,0	4 989,7	332,2	-34,3	-0,7
TARASCON			4 920,1	352,9	4 981,0	341,6	5 152,0	342,2	5 001,3	333,0				
Progression globale	33 128,8	414,6	35 831,9	428,8	35 451,6	416,8	35 928,3	417,8	35 270,4	414,1	31 093,5	366,7	-2 035,3	-11,8

Entre 2019 et 2020, cinq communes enregistrent une baisse des tonnages d'ordures ménagères. Les baisses les plus importantes sont pour Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer. Cela pourrait se justifier par la fermeture des restaurants durant les périodes de confinement et couvre-feu imposées par le gouvernement et l'annulation des grands rendez-vous de l'été (Rencontres de la photo, festival des Suds, fêria de Pâques et du Riz, pèlerinage des Saintes).

La commune de Saint-Martin-de-Crau enregistre quant à elle une hausse des tonnages. Cette hausse peut s'expliquer par la collecte d'une partie des secteurs de Raphèle, Moulès et Mas-Thibert depuis mars 2020 par la benne de Saint-Martin-de-Crau (secteur collecté en 2019 par les bennes d'Arles).

Entre 2010 et 2020, le tonnage d'OMR de la communauté d'agglomération ACCM a diminué de **11,8%** réparti de la façon suivante, Arles -12,2%, Boulbon -2,6%, Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues -0,7% et Saint-Martin-de-Crau +28,2%. Sur la même période la population du territoire de la CA ACCM a augmenté de 3%.

Les emballages ménagers et journaux/magazines (sacs ou bacs jaunes)

Les modes de collecte des déchets recyclables varient selon les communes. Un tableau en annexe récapitule l'ensemble des collectes réalisées sur le territoire.

Pour les 3 communes adhérentes à Sud Rhône Environnement (Boulbon, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon), les consignes de tri pour les emballages sont étendues, et la collecte des emballages et des journaux, revues et magazines (JRM) est séparée en 2 flux.

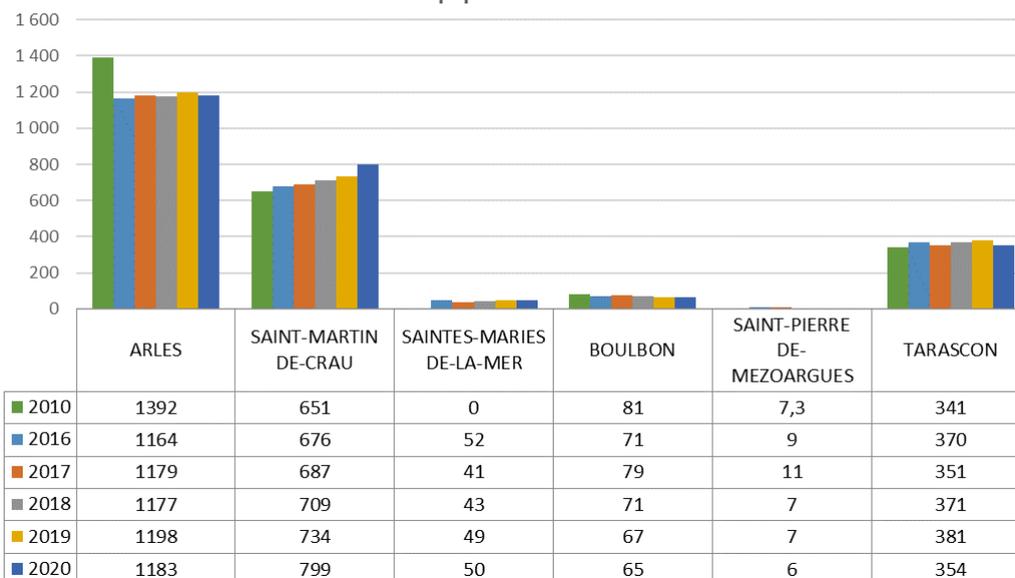
Pour l'ensemble des communes du territoire, la localisation des points d'apport volontaire est consultable sur la cartographie interactive de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : <http://webcarto.agglo-accm.fr/index.html>.

A Arles et Saint-Martin-de-Crau, la collecte sélective est réalisée en mélange : un seul flux pour les JRM et les emballages recyclables.

Les Saintes-Maries-de-la-Mer est la seule commune ayant optée pour une collecte sélective en PAV, en 2 flux distincts : JRM et emballages recyclables.

Globalement, **les tonnages d'emballages et papiers recyclables**, sont en baisse, avec **29 tonnes de moins qu'en 2019**, soit une diminution de 1,2 %.

Evolution de la production d'emballages recyclables et papiers en tonnes



	EMR / JRM												Evolution 2020/2010	
	2010		2016		2017		2018		2019		2020		en tonne	variation en %
	Tonnes collectées	Performance kg/an/hab												
ARLES	1 392,0	25,9	1 164,0	22,1	1 178,6	22,4	1 176,9	22,3	1 198,3	22,7	1 182,7	22,5	-209,3	-15,0
SAINT-MARTIN DE-CRAU	650,9	57,2	676,2	53,1	687,1	51,3	709,1	51,9	734,0	56,0	798,8	59,7	147,9	22,7
SAINTES-MARIES DE-LA-MER			51,8	20,0	40,9	15,2	43,0	16,0	48,6	19,4	50,5	21,7		
BOULBON	81,3	60,9	71,4	47,7	79,1	52,8	71,3	48,1	67,2	44,9	64,5	42,8	-16,8	-20,7
SAINT-PIERRE DE-MEZOARGUES	7,3	28,4	9,4	41,2	10,7	48,2	6,7	31,4	6,9	33,1	6,4	31,1	-0,9	-11,8
TARASCON	340,7	26,0	400,9	28,8	386,4	26,5	370,7	24,6	380,6	25,3	353,7	23,9	13,1	3,8
Progression globale	2 472,2	30,9	2 373,7	28,4	2 382,7	28,0	2 377,7	27,7	2 435,5	28,6	2 406,3	28,4	-65,95	-2,7

L'extension des consignes de tri (ECT) a été mis en place sur les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau et Saintes-Maries-de-la-Mer en janvier 2020. Une hausse des tonnages est enregistrée pour les communes de Saint-Martin-de-Crau et Saintes-Maries-de-la-Mer. Arles enregistre une baisse. L'effort de tri doit être poursuivi.

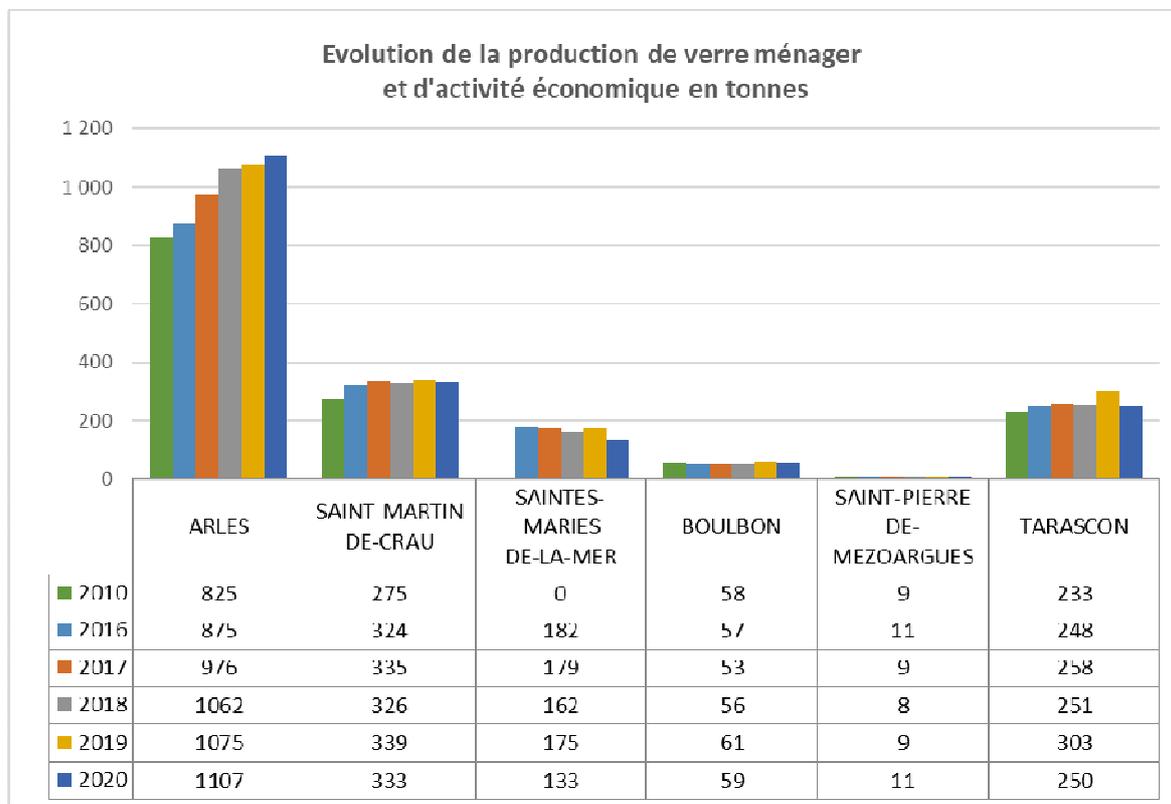
Pour Saint-Martin-de-Crau et Arles, les évolutions peuvent s'expliquer par la collecte d'une partie des secteurs de Raphèle, Moulès et Mas-Thibert depuis mars 2020 par la benne de Saint-Martin-de-Crau (secteur collecté en 2019 par les bennes d'Arles).

L'effet COVID (diminution des tonnages) a contrebalancé l'effet ECT (augmentation des tonnages).

Entre 2010 et 2020, le tonnage d'EMR/JMR d'ACCM a diminué de 1,2% réparti de la façon suivante, Arles -15%, Boulbon -20,7% et Saint-Pierre-de-Mézoargues -11,8%. Les communes de Saint-Martin-de-Crau et Tarascon enregistrent une hausse en 10 ans, respectivement + 22,7% et 3,8%.

Le verre

Le territoire enregistre des résultats en légère baisse : **69,2 tonnes de moins qu'en 2019, soit une baisse de 3,5 %**. Seule la commune d'Arles est en constante augmentation, depuis 2014, notamment grâce à la prestation contractualisée avec Taco & Co et à la densification des points d'apport de 2016, soutenus par CITEO.



	VERRE												Evolution 2020/2010	
	2010		2016		2017		2018		2019		2020		en tonne	variation en %
	Tonnes collectées	Performance kg/an/hab												
ARLES	825,0	15,3	874,5	16,6	975,9	18,5	1 061,8	20,1	1 075,2	20,3	1 106,9	21,1	281,9	34,2
SAINT-MARTIN DE-CRAU	274,7	24,1	324,2	25,5	334,8	25,0	326,3	23,9	338,9	25,9	333,5	24,9	58,7	21,4
SAINTES-MARIES DE-LA-MER			181,6	70,1	179,1	66,8	162,5	60,6	174,5	69,7	132,6	56,9		
BOULBON	57,6	43,1	56,7	37,9	53,2	35,5	56,4	38,0	61,2	40,9	59,1	39,3	1,5	2,6
SAINT-PIERRE DE-MEZOARGUES	9,2	35,8	11,4	50,4	8,6	38,9	7,8	36,4	9,3	44,7	10,9	52,5	1,7	18,0
TARASCON	233,1	17,8	248,1	17,8	257,9	17,7	250,8	16,7	302,7	20,2	249,6	16,9	16,5	7,1
Progression globale	1 399,6	17,5	1 696,6	20,3	1 809,5	21,3	1 865,5	21,7	1 961,7	23,0	1 892,5	22,3	492,9	35,2

Le verre est un flux dont le coût de collecte et de traitement est en partie compensé grâce aux soutiens versés par CITEO.

Des pistes de progrès doivent être trouvées pour détourner le verre du flux OMR, où on le trouve encore en trop grande quantité, ce qui pèse significativement sur le coût du service.

Sur l'ensemble du territoire, en 10 ans, la production de verre **a progressé de plus de 492 tonnes soit 35,2 %**.

Le textile

Comme pour le verre, le textile est apporté et déposé dans des bornes d'apport ou points d'apport volontaire (PAV).

A ce jour, 2 opérateurs interviennent sur le territoire communautaire, mais l'association TEEF valorise l'essentiel du gisement, avec un total de plus de 213 tonnes en 2020, soit plus de 91,4 % des quantités collectées.

Commune	Mode de collecte	Jour de collecte	Collecteur	Centre de valorisation
ARLES	22 PAV	En fonction du remplissage	TEEF	TEEF à Arles
BOULBON	1 PAV		TEEF	TEEF à Tarascon
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	1 PAV		LE RELAIS	
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	1 PAV		LE RELAIS	
SAINTES-MARIES DE-LA-MER	1 PAV		TEEF	TEEF à Arles
TARASCON	10 PAV		TEEF	TEEF à Tarascon
TOTAL	36			

Après tri, les textiles en bon état d'usage sont mis sur le marché de la vente, ou acheminés vers les filières de recyclage où ils sont le plus souvent transformés en chiffons d'essuyage industriels.

Ils peuvent également, après effilochage, alimenter la production de feutrine ou la filature pour les matières naturelles.



DES VÊTEMENTS DURABLES, est une activité de collecte de vêtements d'occasion, de tri, de lavage, de repassage et de revente à prix bas. De plus, des prestations de blanchisserie, de repassage et de retouches sont proposées aux particuliers.

Cette activité est également une action de solidarité et d'insertion. Les salariés en charge de ces tâches sont des personnes en insertion sociale et professionnelle.

L'activité de ce chantier d'insertion est **la revalorisation et la réutilisation de textiles, de chaussures, de sacs à main, de jouets, d'accessoires, etc.**



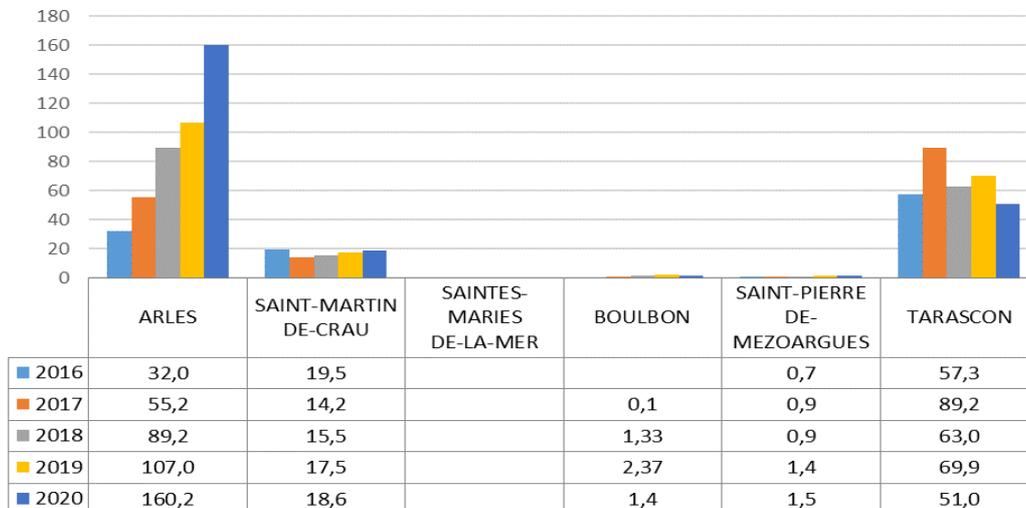
Durant le confinement, plusieurs salariés de TEEF, des personnes en insertion et des bénévoles, se sont impliqués dans la fabrication de masques avec du tissu provençal offert par la société Souleiado.

Plus de 14 00 masques ont été distribués gracieusement aux personnes âgées de plus de 70 ans et aux personnes vulnérables, en partenariat avec le CCAS et la commune de Tarascon.

Cette action a permis de mobiliser de nombreuses personnes d'horizons différents et de faire face à l'urgence de la situation

Cette année encore, la hausse des TLC collectés est importante, **avec 50,6 tonnes** de plus qu'en 2019, soit environ **16,7 % d'augmentation**, sur l'ensemble du territoire. On notera que, pour la commune d'Arles, le poids des TLC collectés évolue de manière significative depuis cinq ans, ce qui s'explique par la qualité de la prestation assurée par l'association TEEF qui a réussi, à organiser et encourager les apports de textiles dans des PAV adaptés et bien identifiés.

Evolution des apports de TLC (Textiles - Linge de maison - Chaussures) en tonnes de 2016 à 2020



	T.L.C. Textiles - Linge de maison - Chaussures											
	2016		2017		2018		2019		2020		Evolution 2020/2019	
	Tonnes collectées	Performance kg/an/hab	Tonnes collectées	Performance kg/an/hab	Tonnes collectées	Performance kg/an/hab	Tonnes collectées	Performance kg/an/hab	Tonnes collectées	Performance kg/an/hab	en tonne	variation en %
ARLES	32,0	0,6	55,2	1,0	89,2	1,7	107,0	2,0	160,2	3,0	53,2	49,8
SAINT-MARTIN DE-CRAU	19,5	1,5	14,2	1,1	15,5	1,1	17,5	1,3	18,6	1,4	17,2	6,0
SAINTES-MARIES DE-LA-MER	non communiqué											
BOULBON			0,1	0,1	1,3	0,9	2,4	1,6	1,4	1,0	-0,9	-39,5
SAINT-PIERRE DE-MEZOARGUES	0,7	3,0	0,9	4,0	0,9	4,2	1,4	6,9	1,5	7,2	0,1	3,9
TARASCON	57,3	4,1	89,2	6,1	63,0	4,2	69,9	0,0	51,0	3,4	-18,9	-27,1
Progression globale	109,5	1,3	159,6	1,9	169,9	2,0	198,2	2,3	232,7	2,7	50,6	16,7

b) Les apports dans les déchèteries

L'apport volontaire dans les 7 déchèteries communautaires, présente un bilan en baisse qui est justifié par le contexte sanitaire mondial qui a mis le pays à l'arrêt en 2020.

Lors du premier confinement l'ensemble des déchèteries ont été fermées au public à compter du 17 mars 2020. Les réouvertures se sont déroulées sur rendez-vous :

- Saint-Martin-de-Crau, 27 avril 2020 pour tous les flux,
- Tarascon, 28 avril 2020 pour une partie des flux
- Trinquetaille, 28 avril 2020 pour les déchets verts uniquement,
- Raphèle-les-Arles et Salin-de-Giraud, 04 mai 2020 pour les déchets verts uniquement,
- Boulbon, 04 mai 2020 pour tous les flux,

La situation est revenue à la normale, avec l'accès aux déchèteries sans rendez-vous à compter du 11 mai 2020.

La baisse de l'ensemble des tonnages peut donc s'expliquer par les différents confinements de 2020, la fermeture puis l'accès restreint aux déchèteries durant le premier confinement.

Suite à la liquidation judiciaire et la cessation d'activité d'Ecoval 30 en mars 2020, la déchèterie de Tarascon a enlevé et remplacé les bennes gravats, plâtres et meubles par des bennes accueillant des ordures ménagères et déchets recyclables. Les usagers jetant ces déchets ont été réorientés vers la déchèterie de Boulbon.

En complément, certains usagers du nord de Tarascon ont préféré s'orienter directement vers la déchèterie de Boulbon qui proposait le tri de l'ensemble des déchets.

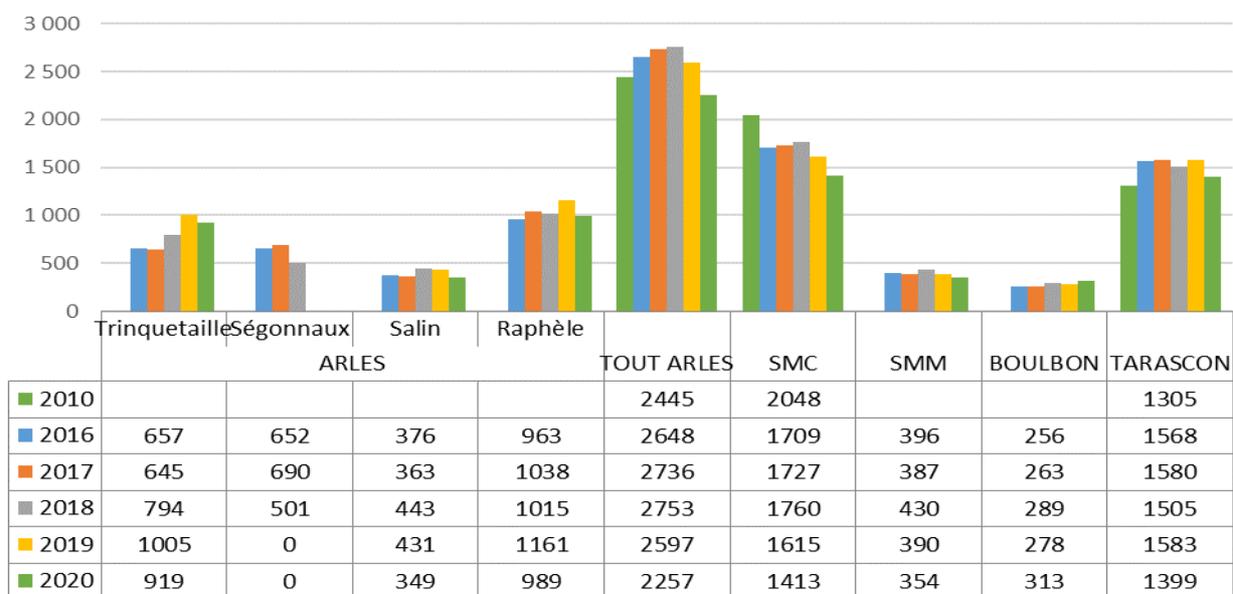
Il est, par conséquent, observé une augmentation de l'ensemble des tonnages sur cette déchèterie.

Conformément aux objectifs fixés par le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, les tonnages de 2020 sont comparés aux tonnages de 2010 en notre possession et sur le même périmètre.

Les déchets verts

Les apports de déchets verts dans les déchèteries communautaires ont chuté de 11,3 % en 2020, avec 727 tonnes de moins qu'en 2019.

Evolution des apports de végétaux en déchèteries en tonnes

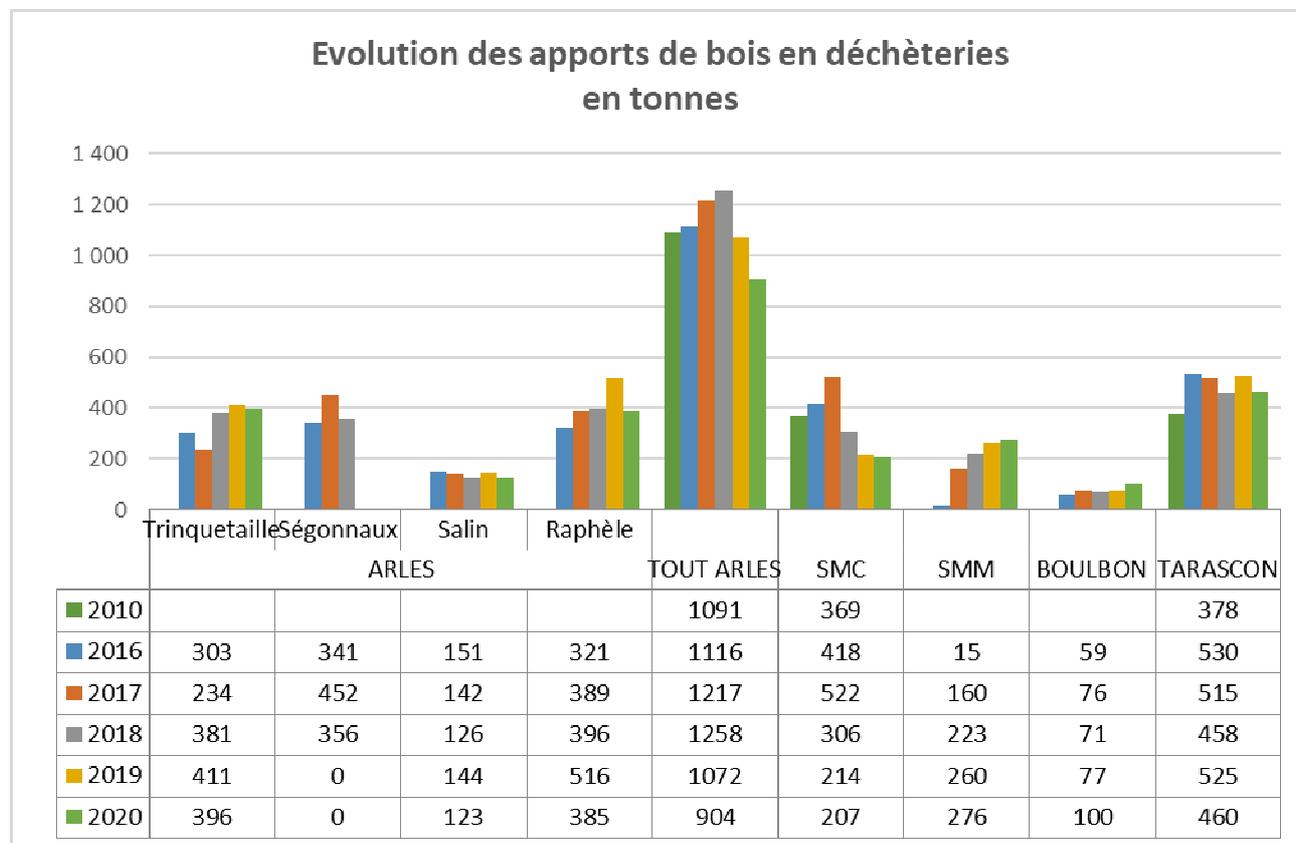


Seule la déchèterie de Boulbon voit ses chiffres augmenter de 35 tonnes de 2019 à 2020, dû au transfert d'usagers de Tarascon à Boulbon.

En 10 ans, les tonnages de végétaux déposés en déchèterie **diminuent de 12,6% (-729 tonnes)**.

Le bois

Les apports de bois dans les déchèteries communautaires ont chuté de 9,3 % en 2020, avec 200 tonnes de moins qu'en 2019. Depuis 2018, les proportions sont en baisse constante.



Les tonnages ont augmenté pour les déchèteries des Saintes-Maries-de-la-Mer et Boulbon. Ils sont en baisse pour les autres déchèteries.

Les tonnages de Saint-Martin-de-Crau sont continuellement en baisse depuis 2017 contrairement aux tonnages des Saintes-Maries-de-la-Mer.

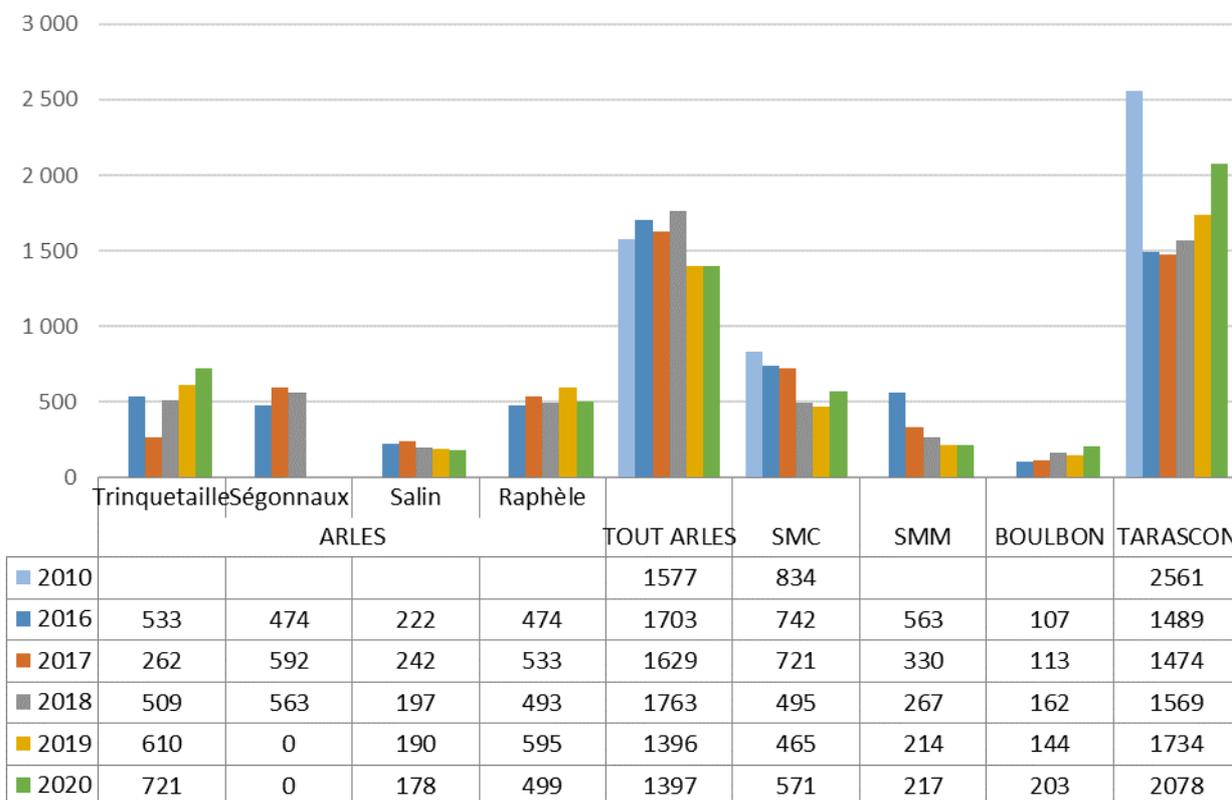
La hausse des tonnages pour la déchèterie de Boulbon est due au transfert d'usagers de Tarascon à Boulbon.

En 10 ans, les tonnages de bois déposés en déchèterie **diminuent de 14,5% (-266 tonnes)**.

Les encombrants

Les apports d'encombrants dans les déchèteries communautaires enregistrent une hausse de 13 % en 2020, avec 514 tonnes de plus qu'en 2019.

Evolution des apports d'encombrants en déchèteries en tonnes



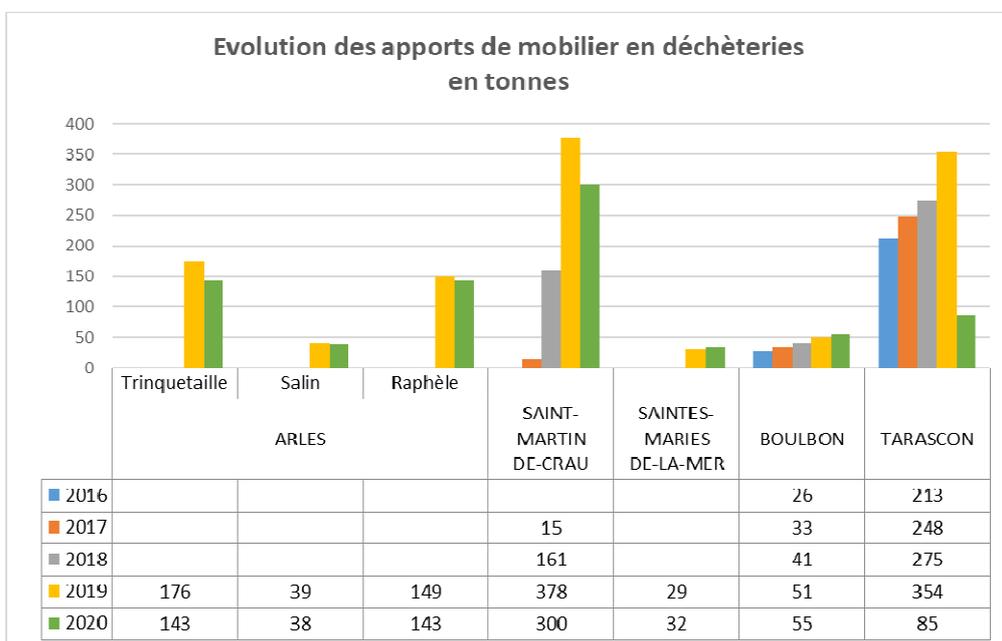
La hausse des tonnages d'encombrants en 2020 s'explique par l'arrêt durant le premier confinement des collectes de la benne éco-mobilier par l'éco-organisme qui a duré environ 2 mois. Une grande partie des déchets ont été collectés dans la benne encombrants pour toutes les déchèteries.

La déchèterie de Tarascon a supprimé la benne éco-mobilier en mars 2020 pour la remplacer par une benne d'ordures ménagères suite à la fermeture d'Ecoval 30.

En 10 ans, les tonnages d'encombrants déposés en déchèterie **diminuent de 18,6% (-925 tonnes)**. Cela est cohérent avec l'augmentation des filières de tri sur la même période.

Les déchets ou éléments d'ameublement

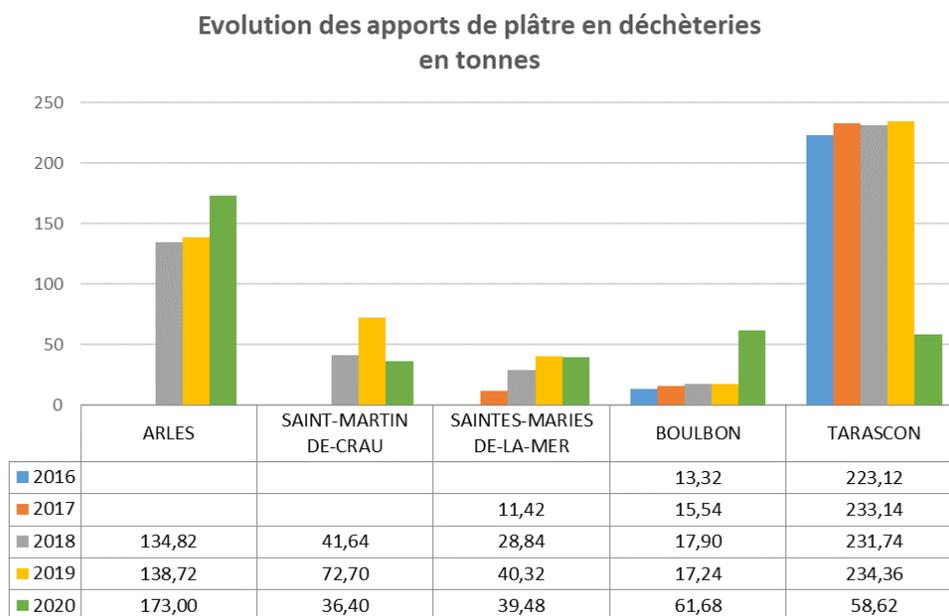
Les apports de déchets d'ameublement dans les déchèteries communautaires ont diminué de 32,2% en 2020, avec 378 tonnes de moins qu'en 2019. On note cependant une hausse des tonnages pour les Saintes-Maries-de-la-Mer et Boulbon.



Comme présenté plus haut, la baisse des tonnages s'explique par l'arrêt de la collecte de la benne éco-mobilier durant le 1er confinement et l'enlèvement de celle-ci sur la déchèterie de Tarascon dès mars 2020.

Le plâtre

Les apports de déchets de plâtre dans les déchèteries communautaires ont diminué de 26,7 % en 2020, avec 134 tonnes de moins qu'en 2019.

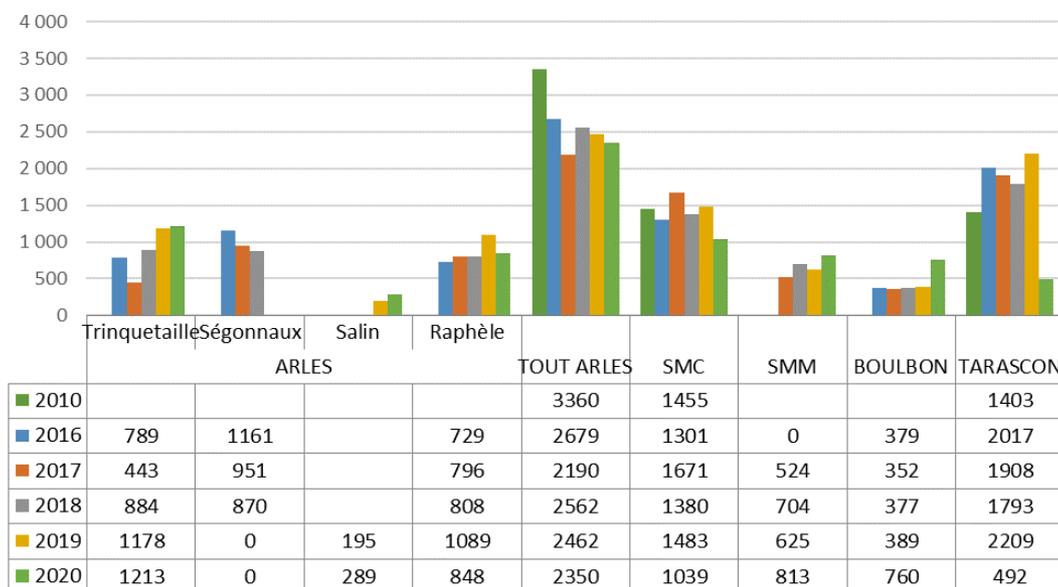


La forte baisse du tonnage pour la déchèterie de Tarascon s'explique par l'enlèvement de la benne de plâtre en mars 2020. Une partie de cette baisse est transférée sur la déchèterie de Boulbon. L'autre partie peut s'expliquer par l'utilisation de déchèteries professionnelles et/ou la baisse d'activité pour les artisans de Tarascon.

Les gravats

Les apports de gravats dans les déchèteries communautaires enregistrent une baisse de 24 % en 2020, ce qui représente 1 715 tonnes de moins qu'en 2019. Néanmoins la déchèterie de Boulbon enregistre la hausse la plus forte avec un montant qui a pratiquement doublé.

Evolution des apports de gravats en déchèteries
en tonnes



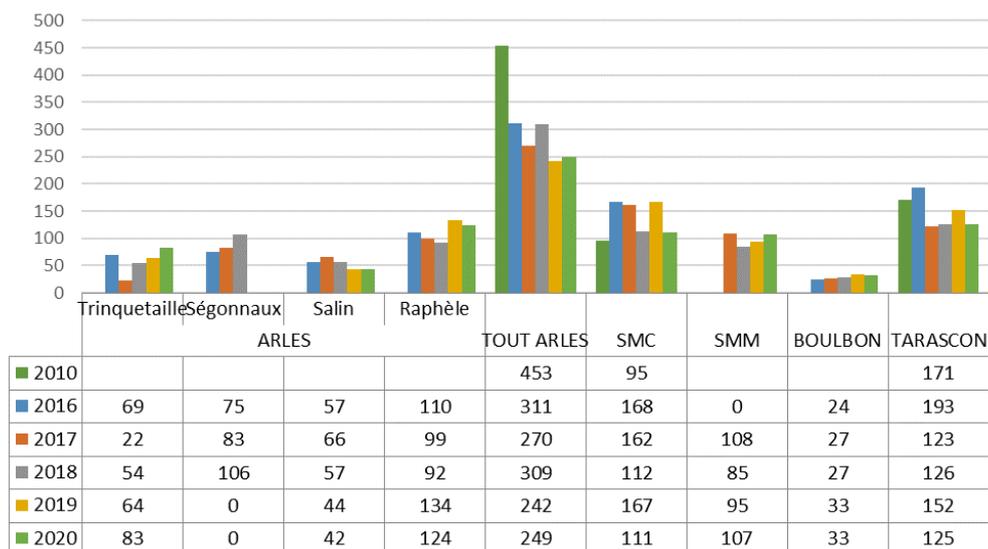
La forte baisse du tonnage pour la déchèterie de Tarascon s'explique par l'enlèvement de la benne de gravats en mars 2020. Une partie de cette baisse est transférée sur la déchèterie de Boulbon. L'autre partie peut s'expliquer par l'utilisation de déchèteries professionnelles et/ou la baisse d'activité pour les artisans de Tarascon.

En 10 ans, les tonnages de gravats déposés en déchèterie **diminuent de 37,5% (-2 337 tonnes)**.

Les métaux ferreux

Les apports de ferraille dans les déchèteries communautaires ont régressé de 9,3 % en 2020, soit 64,2 tonnes de moins qu'en 2019. La déchèterie de Saint-Martin-de-Crau enregistre une baisse assez conséquente de 33,6 % par rapport à 2019, quant aux déchèteries de Trinquetaille et Saintes-Maries-de-la-Mer, il est remarqué une évolution constante des tonnages.

Evolution des apports de ferraille en déchèteries
en tonnes

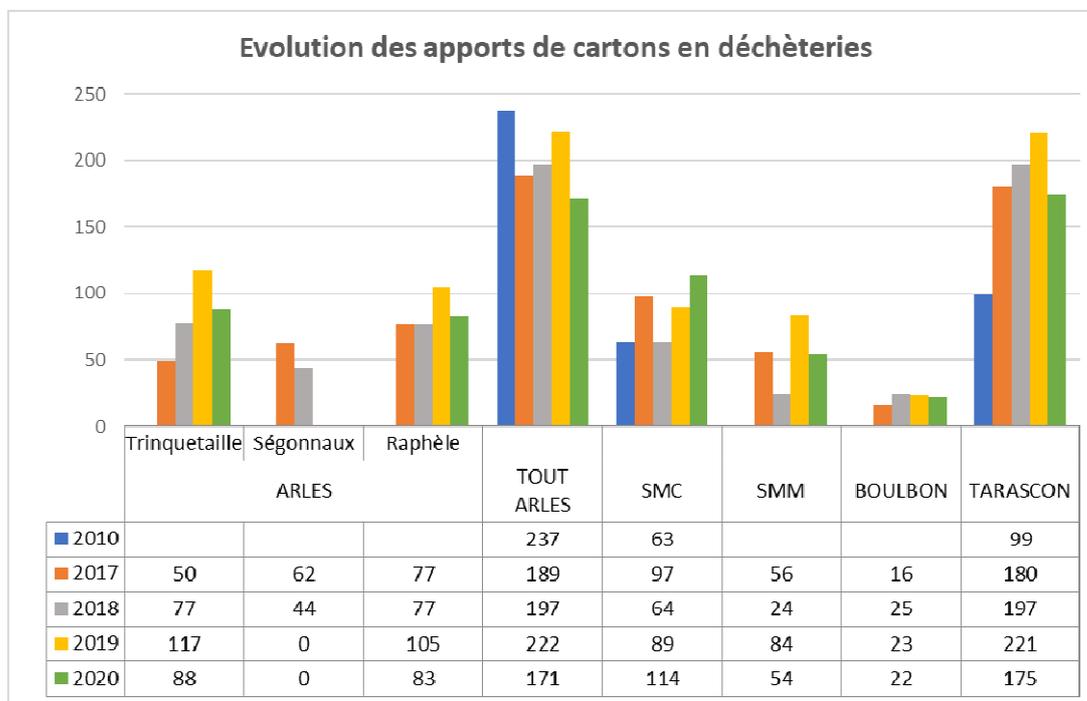


Les quantités valorisées sont liées à la variation du prix de rachat des ferrailles, plus ou moins incitatif. L'activité de chiffonnage est à rapprocher du caractère incitatif.

En 10 ans, les tonnages de ferraille déposés en déchèterie **diminuent de 32,4% (-233 tonnes)**.

Le carton

Les déchèteries communautaires ont enregistré une diminution, en 2020, de 16.2 % des apports de cartons, soit 103 tonnes de moins qu'en 2019. Seule la déchèterie de Saint-Martin-de-Crau voit ses tonnages augmenter de 28 % par rapport à l'année précédente.

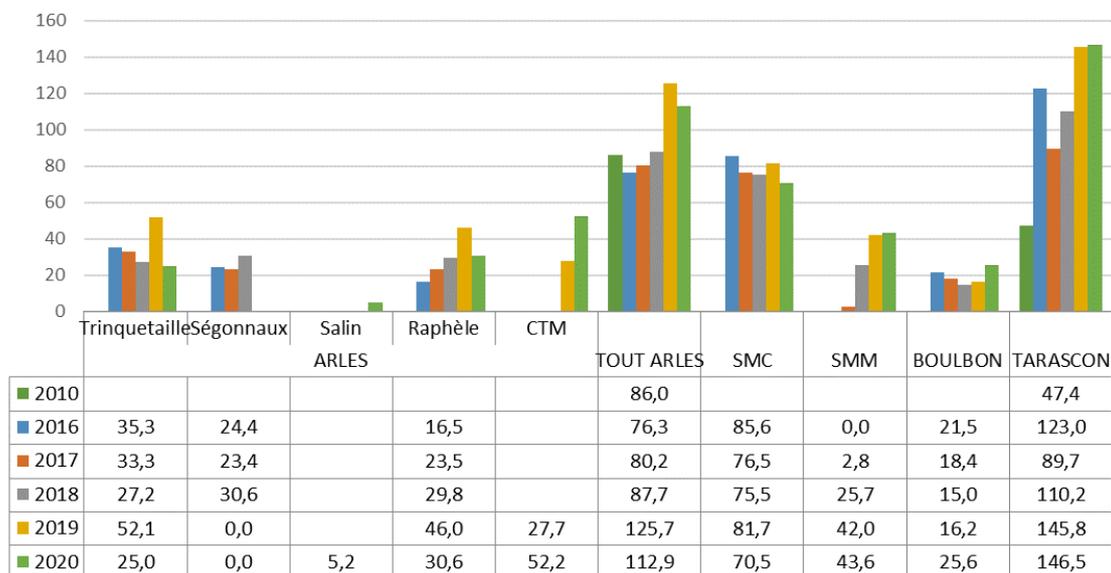


En 10 ans, les tonnages de carton déposés en déchèterie **augmentent de 15,2% (60 tonnes)**. La principale hausse est pour la déchèterie de Tarascon.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les apports de DEEE dans les déchèteries communautaires enregistrent une légère baisse en 2020, de 3 %, avec 12,4 tonnes de moins qu'en 2019.

Evolution des apports de déchets d'équipements électriques et électroniques en déchèteries



L'effort de tri des DEEE doit être poursuivi. Avec 4,7 kg/hab. de DEEE captés en déchèterie, le poids moyen de la communauté d'agglomération ACCM reste inférieur à la moyenne nationale de 11,4 kg/hab (donnée Ecosystèmes 2019).

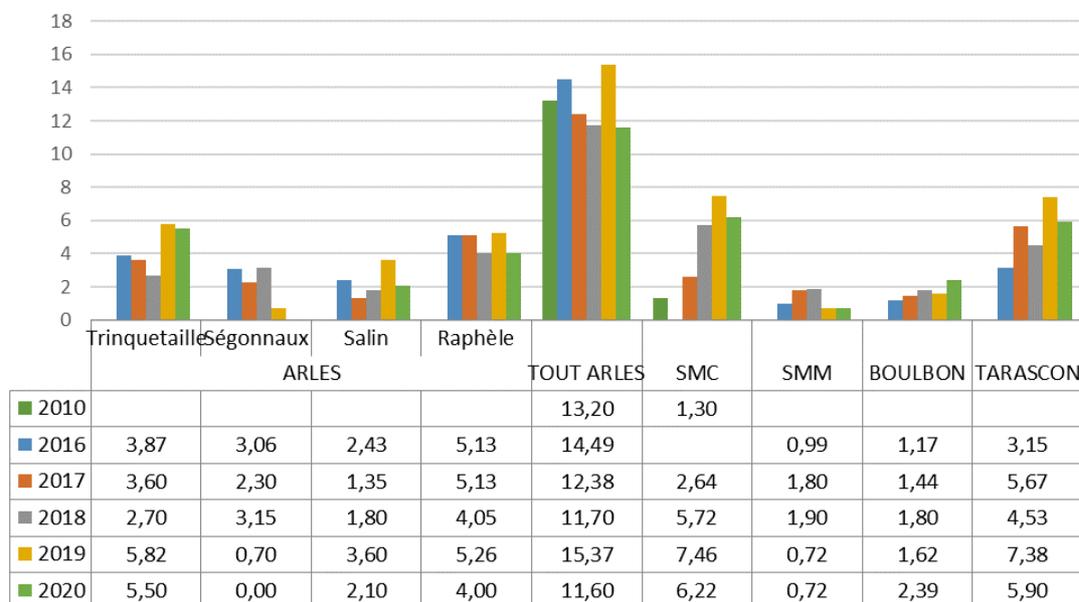
La baisse des tonnages s'explique par l'interruption des collectes de l'éco-organisme Ecologic durant le 1^{er} confinement. La collecte des DEEE au Centre technique Municipal (CTM) n'a débuté qu'en juin 2019.

Pour les villes concernées d'Arles et Tarascon, les tonnages de **DEEE** déposés en déchèterie **ont doublé en 10 ans, passant de 133 tonnes à 260 tonnes.**

Les huiles minérales usagées

Les apports d'huiles minérales usagées enregistrent une baisse en 2020 de 17,6 %, avec 5,7 tonnes de moins par rapport à 2019.

Evolution des apports d'huiles minérales en déchèteries
en tonnes



En 2010, la collecte d'huiles minérales usagées n'était pas proposée dans certaines déchèteries. Pour les villes concernées Arles et Saint-Martin de Crau, les tonnages **d'huiles minérales usagées** déposés en déchèterie **ont augmenté de 23% en 10 ans**.

Les déchets dangereux spécifiques (DDS)

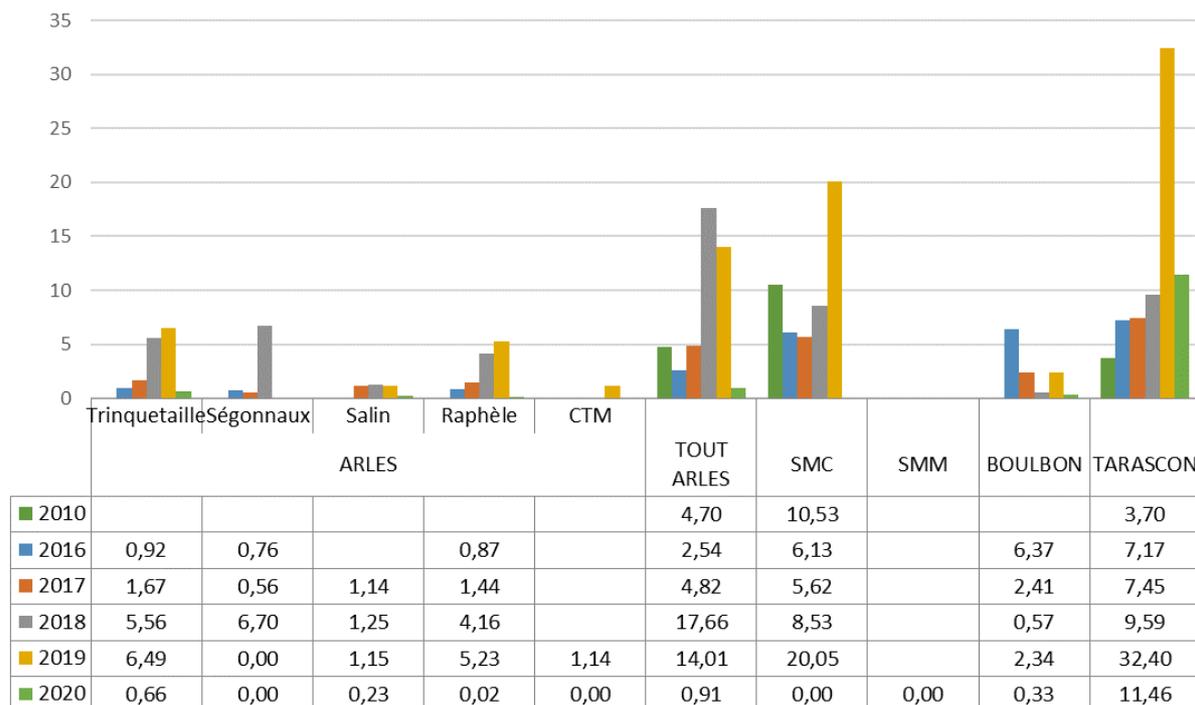
Les DDS sont des produits toxiques, inflammables ou corrosifs, tels que les produits de nettoyage, d'entretien, de bricolage, de jardinage... Ils sont déposés dans des armoires spécialement conçues pour leur stockage.

Pour encourager le tri, la collecte et le traitement de certains produits chimiques, le bureau communautaire de la communauté d'agglomération a approuvé, le 5 juin 2019, la signature d'une convention avec l'éco-organisme ECO-DDS.

Dans ce cadre, une partie des déchets dangereux spécifiques sont pris en charge par l'éco-organisme. L'autre partie est traitée dans le cadre de marchés de prestations.

Les quantités de DDS (hors ECO-DDS) sont littéralement à la baisse en 2020, de 81,5 %, avec 56,1 tonnes de moins qu'en 2019.

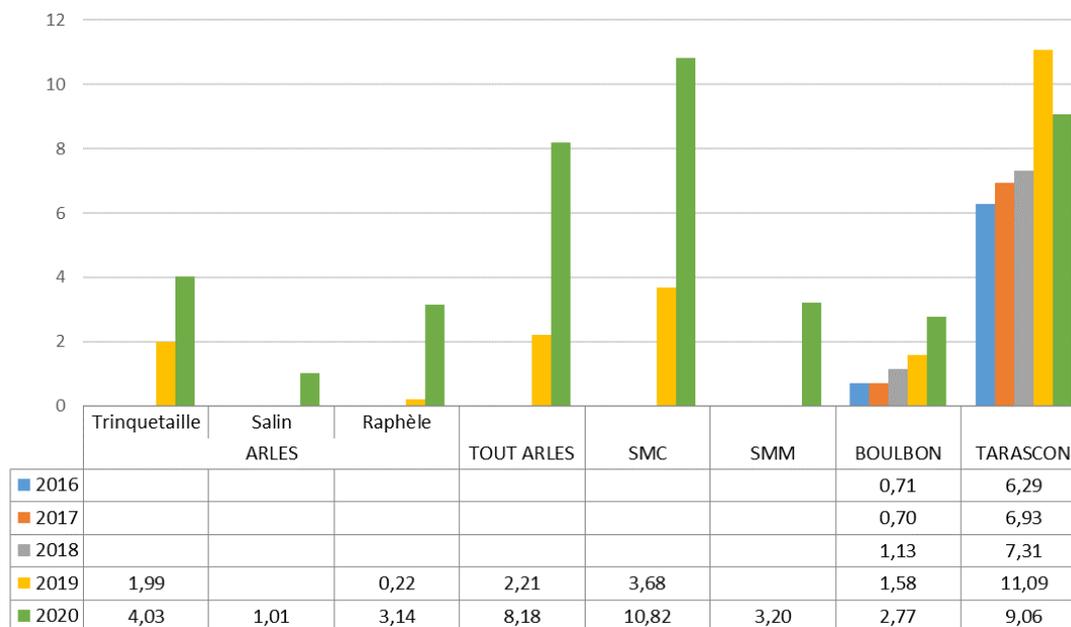
Evolution des apports de déchets dangereux en déchèteries hors ECO-DDS en tonnes



Les quantités prélevées via la filière ECO-DDS, en 2020, s'élèvent à 34 tonnes sur l'ensemble des déchèteries communautaires. De manière générale cette collecte est en constante augmentation.

La collecte des DDS a commencé en 2020 pour les déchèteries de Salin-de-Giraud et des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Evolution des apports de déchets dangereux en déchèteries ECO-DDS en tonnes



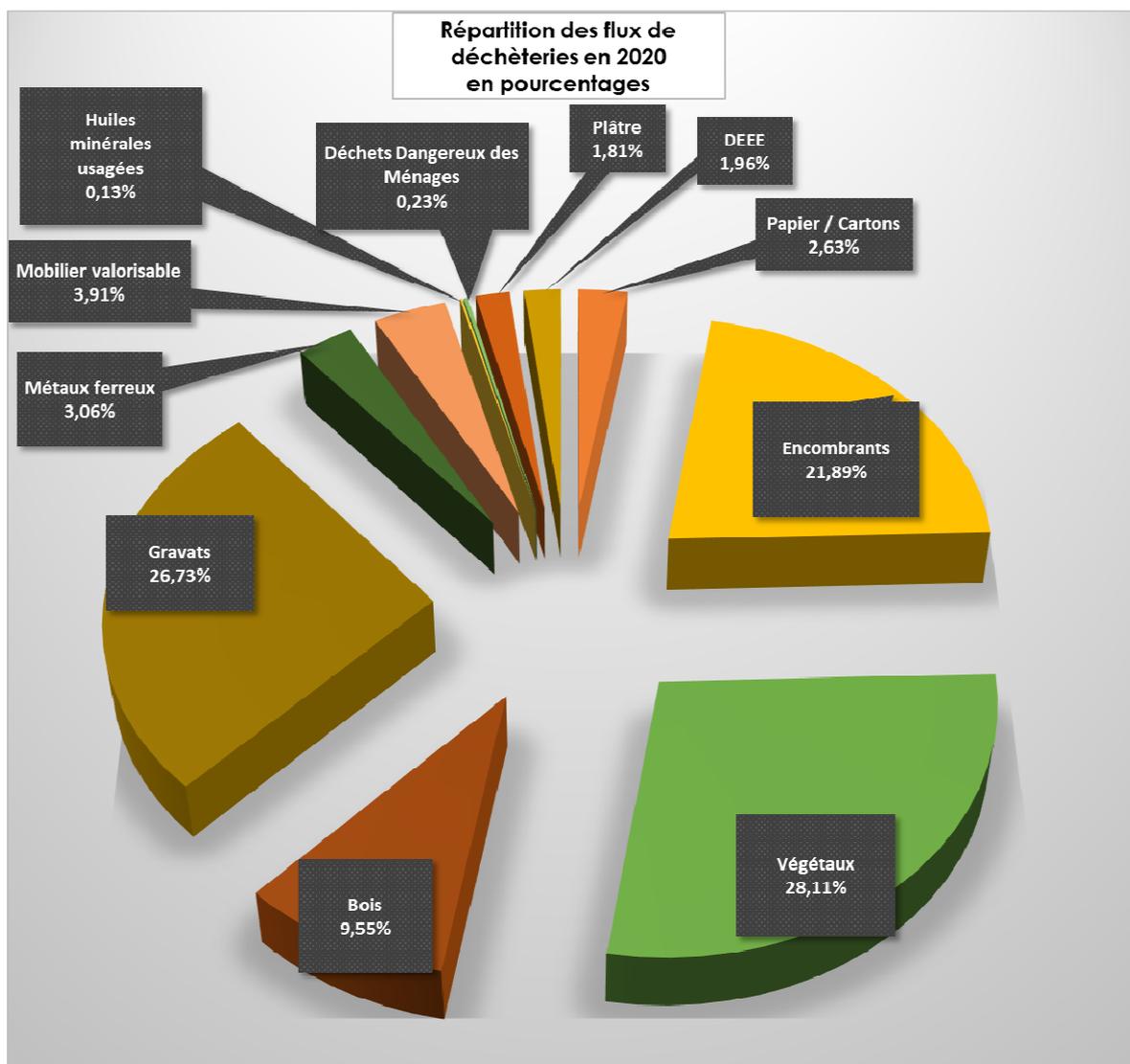
🚧 Récapitulatif des tonnages déposés dans les déchèteries du territoire

TONNAGES COLLECTES SUR LES DECHETERIES ACCM EN 2020

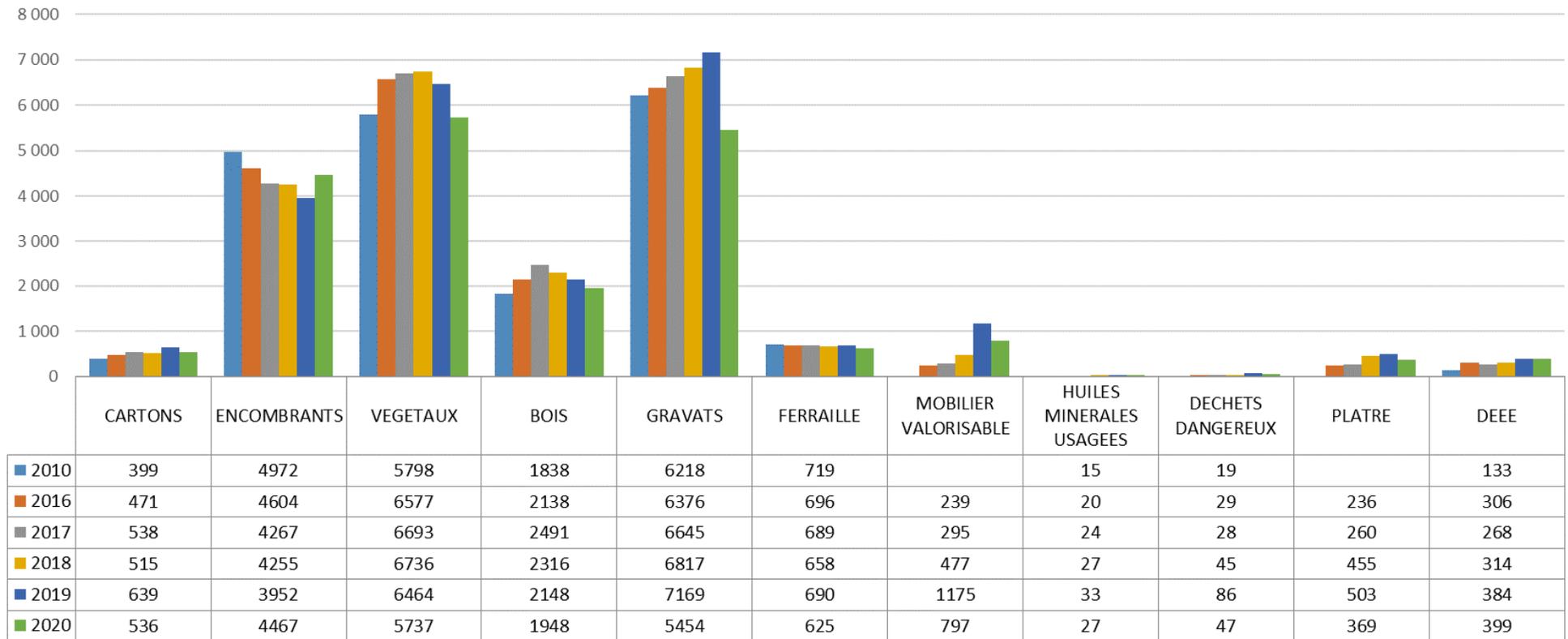
	ARLES	SAINT-MARTIN DE-CRAU	SAINTE-MARIES DE-LA-MER	BOULBON	TARASCON	TOTAL
CARTONS	171	114	54	22	175	536
ENCOMBRANTS	1397	571	217	203	2078	4467
VEGETAUX	2257	1413	354	313	1399	5737
BOIS	904	207	276	100	460	1948
GRAVATS	2350	1039	813	760	492	5454
FERRAILLE	249	111	107	33	125	625
MOBILIER VALORISABLE	324	300	32	55	85	797
HUILES MINERALES USAGEES	11,60	6,22	0,72	2,39	5,90	27
DECHETS DANGEREUX, compris ECODDS	9,09	10,82	3,20	3,10	20,52	47
PLATRE	173,00	36,40	39,48	61,68	58,62	369
DEEE	112,925	70,49	43,591	25,578	145,76	398
Total collectes déchèteries	7960	3879	1941	1579	5045	20404

population municipale	52 548	13 389	2 330	1 506	15 020	84 793
Ratios par habitant kg/an	151	290	833	1 048	336	241

🚧 Proportion des flux réceptionnés au sein des déchèteries du territoire ACCM



Evolution des apports sur les déchèteries du territoire ACCM en tonnes

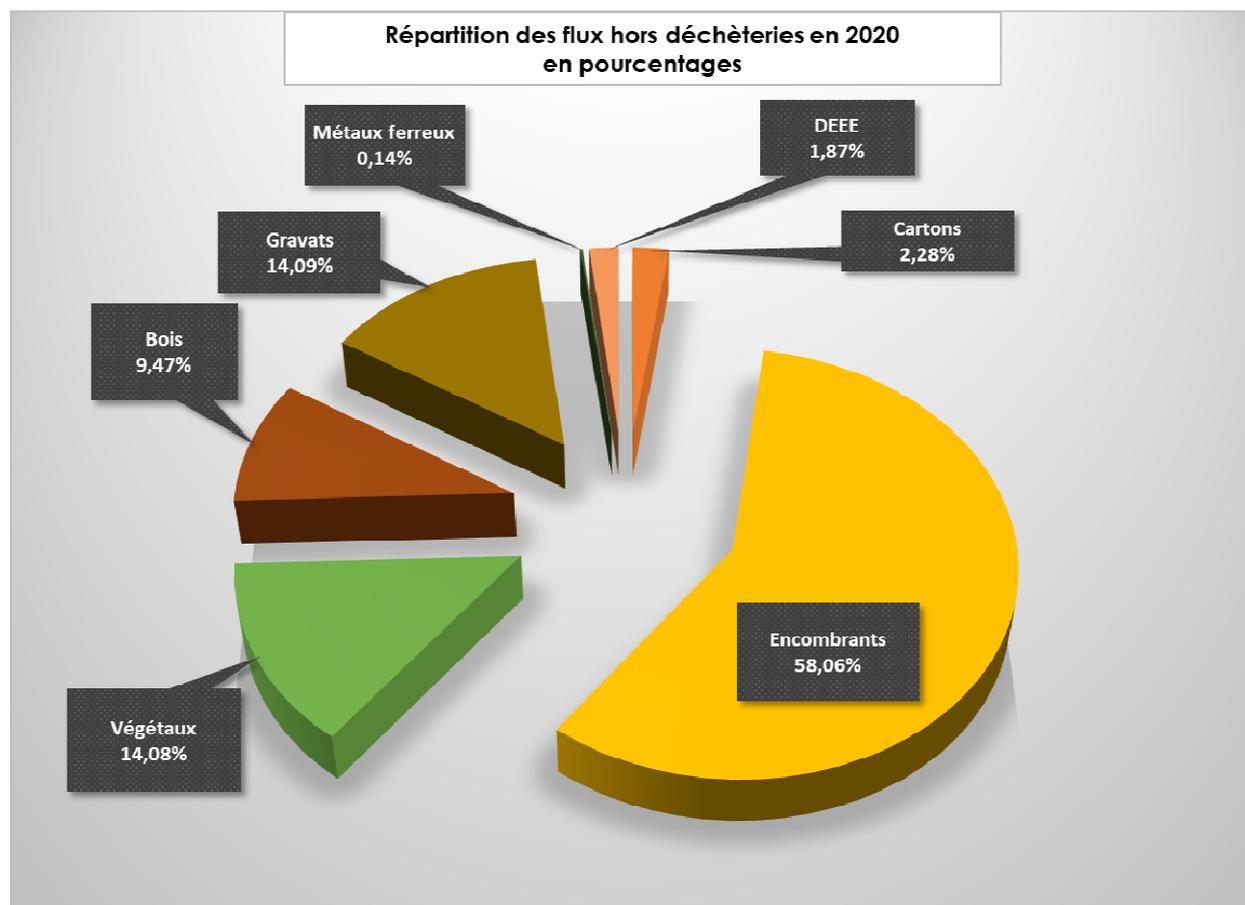


Le tonnage total (ensemble des déchèteries du territoire) s'élève à 20 405 tonnes, soit **une baisse de 2 837 tonnes** de moins par rapport à 2019(-12,2%).

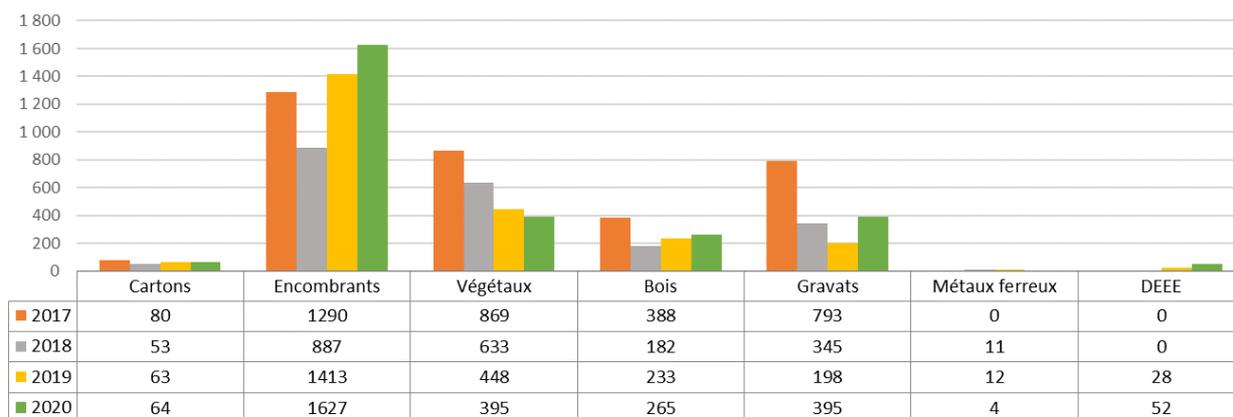
Sur la période 2010-2020, le **tonnage total a diminué de 20,8% soit 4 187 tonnes** sur le même périmètre.

c) Les apports hors déchèteries de la ville d'Arles

La ville d'Arles, dispose de deux points tri (Mas-Thibert et Sambuc), qui accueillent les apports volontaires des usagers. D'autre part, des apports directs sont réalisés par le service déchets de la CA ACCM et les services municipaux d'Arles, jusqu'au centre de réception (ITP) ou de traitement.



**Evolution des apports hors déchèteries
de 2017 à 2020
en tonnes**



5. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

a) Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

Le poids des OMR produites sur le territoire d'ACCM a représenté, en 2020, **33 457 tonnes**.

b) Le tri mécano-biologique

Les 3 communes du territoire adhérentes à SRE totalisent **5 370 tonnes** d'OMR, qui après collecte, ont été réceptionnées par le centre de traitement mécano-biologique (TMB) d'ECOVAL 30 à Beaucaire jusqu'au mois de mars 2020.

c) L'enfouissement ou le stockage des déchets

A compter de mars 2020, les ordures ménagères résiduelles de SRE sont traitées par enfouissement, ou stockage.

Les communes d'Arles et Saint-Martin-de-Crau traitent 67% de leurs ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou stockage et 33 % par incinération (valorisation énergétique).

La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer traite elles aussi, ses ordures ménagères résiduelles par enfouissement, ou stockage.

La loi pour la transition énergétique et la croissance verte, transcrite dans les plans régionaux de prévention des déchets, incite les collectivités à abandonner le stockage, à déployer des moyens pour le tri et la valorisation des déchets à la source, et à donner la préférence à la valorisation énergétique pour la fraction résiduelle des déchets ménagers.

Ci-après, par commune, les modalités techniques de prise en charge des OMR.

		ETAPE 1 LA COLLECTE	ETAPE 2 LE TRANSFERT	ETAPE 2 LE TRAITEMENT	
COMMUNES		COLLECTEURS	PRESTATAIRE	PRESTATAIRE	EXUTOIRE
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	ARLES	ACCM Environnement	SILIM ENVIRONNEMENT	SUEZ RV Centres de stockage de : Bellegarde (30127) Unité d'incinération de Vedène (84000)	ENFOUISSEMENT ou INCINERATION
	SAINT-MARTIN DE-CRAU	ACCM Environnement	SILIM ENVIRONNEMENT	SUEZ – SITA SUD Centres de stockage de : Bellegarde (30127) Unité d'incinération de Vedène (84000)	ENFOUISSEMENT ou INCINERATION
	BOULBON	OCEAN SAS	ECOVAL 30 puis déchèterie de Tarascon	ECOVAL 30 BEAUCAIRE (30300) (jusqu'à fin février 2020) puis SRE SUEZ BELLEGARDE (30127)	TRI MECANO BIOLOGIQUE ENFOUISSEMENT
	SAINT-PIERRE DE-MEZOARGUES & TARASCON	ACCM Environnement	ECOVAL 30 puis déchèterie de Tarascon	ECOVAL 30 BEAUCAIRE (30300) (jusqu'à fin février 2020) puis SRE SUEZ BELLEGARDE (30127)	TRI MECANO BIOLOGIQUE ENFOUISSEMENT
	SAINTE-MARIES DE-LA-MER	Nicollin Camargue	Nicollin Camargue (centre de conditionnement pour le transport à la déchèterie)	SUEZ RV Centres de stockage de : Bellegarde (30127)	ENFOUISSEMENT

d) Les emballages recyclables et journaux (sacs jaunes)

Le poids des emballages et journaux en mélange, collectés sur le territoire d'ACCM en 2020, a représenté **2 515 tonnes** soit en hausse de 79 tonnes.

	COMMUNES	CONTENANTS	JOURS DE COLLECTE	PRESTATAIRE	EXUTOIRE
EMBALLAGES RECYCLABLES	ARLES	Sacs jaunes	En centre ancien : du lundi au vendredi Hors centre : le mercredi sauf jours fériés	ACCM Environnement	PAPREC MEDITERRANEE 34130 LANSARGUES VALRENA 30000 NIMES
		bacs de regroupement de 770 l			
	BOULBON	sacs et bacs	Le mercredi à partir de 6h	OCEAN SAS	Avant fin février 2020 : ECOVAL 30 30600 BEAUCAIRE Puis PAPREC VALRENA 30000 NIMES
	SAINT-MARTIN DE-CRAU	sacs jaunes	Du lundi au jeudi par secteurs	ACCM Environnement	PAPREC MEDITERRANEE 34130 LANSARGUES VALRENA 30000 NIMES
		207 bacs de regroupement de 770 l			
	SAINT-PIERRE DE- MEZOARGUES	sacs jaunes et bacs de regroupement	Le mercredi à partir de 6h	ACCM Environnement	Avant fin février 2020 : ECOVAL 30 30600 BEAUCAIRE Puis PAPREC VALRENA 30000 NIMES
	SAINTE- MARIES DE-LA-MER	24 PAV	en fonction du remplissage	SAS Nicollin Camargue	PAPREC MEDITERRANEE 34130 LANSARGUES VALRENA 30000 NIMES
TARASCON	sacs jaunes et bacs de regroupement	Le mercredi à partir de 6h	ACCM Environnement	Avant fin février 2020 : ECOVAL 30 30600 BEAUCAIRE Puis PAPREC VALRENA 30000 NIMES	

e) Le verre

Le poids du verre collecté sur le territoire d'ACCM a représenté, en 2020, un total de **1 893 tonnes**.

	ETAPE 1 LA COLLECTE	ETAPES 2 et 3 TRANSFERT ET VALORISATION			
COMMUNES	COLLECTEUR	CENTRE DETRANSFERT	REPRENEUR	ACTION	
Toutes	VIAL groupe Mineris	VIAL – Vergèze (30)	OI MANUFACTURING	Le verre est trié, broyé et transformé en calcin calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre	RECYCLAGE

f) Les déchets issus des déchèteries

Pour l'ensemble des flux de déchets (hors éco-organismes) apportés dans les 7 déchèteries communautaires, il existe à ce jour 4 organisations distinctes :

- ◇ Les flux des déchèteries d'Arles sont acheminés vers le centre de tri I.T.P. à Saint-Martin-de-Crau, puis dirigés vers les sites de traitement ou repreneurs,
- ◇ Les flux de la déchèterie de Saint-Martin-de-Crau sont réceptionnés par Paprec Méditerranée sur le centre d'exploitation de Saint-Martin-de-Crau,
- ◇ Jusqu'à fin février 2020, ECOVAL 30 a réceptionné et traité en partie les déchets issus des déchèteries des 3 communes adhérentes. Puis SRE a passé des conventions d'urgence et marchés publics pour proposer des solutions pérennes.
- ◇ Les flux de la déchèterie des Saintes-Maries-de-la-Mer sont acheminés directement vers les centres d'exploitation et de valorisation.

5. LES DELIBERATIONS DE L'ANNEE 2020

- 1. Bureau communautaire du 29 janvier 2020 - Délibération N° BC2020_001**
Fourniture d'un véhicule de collecte des ordures ménagères à énergie propre de 22m³.
- 2. Bureau communautaire du 29 janvier 2020 - Délibération N° BC2020_002**
Signature de la convention de rachat de la ferraille issue des déchèteries.
- 3. Bureau communautaire du 12 février 2020 - Délibération N° BC2020_005**
Signature de l'avenant au Contrat de reprise filières Plastiques – Barème F 2018-2022 avec VALORPLAST.
- 4. Bureau communautaire du 12 février 2020 - Délibération N° BC2020_006**
Engagement au vue de la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- 5. Conseil communautaire du 26 février 2020 - Délibération N°CC2020-029**
Règlement intérieur des déchèteries.
- 6. Conseil communautaire du 26 février 2020 - Délibération N°CC2020_031**
Signature d'un protocole transactionnel ESPELIA & PARANGONE
- 7. Conseil communautaire du 26 février 2020 - Délibération N°CC2020_032**
Signature d'une convention pour la gestion d'une flotte de véhicules industriels.
- 8. Conseil communautaire du 26 février 2020 - Délibération N°CC2020_033**
Signature d'une convention relative aux lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale.
- 9. Conseil communautaire du 17 juin 2020 - Délibération N°CC2020_068**
Vote des taux de TEOM - maintien des taux fixés en 2019, à savoir :
 - Arles : 16,15 %
 - Tarascon : 13,76 %
 - Saint-Martin-de-Crau : 10,50 %
 - Boulbon : 12 %
 - Saint-Pierre-de-Mézoargues : 8,29 %
 - Saintes-Maries-de-la-Mer : 14,33 %
- 10. Conseil communautaire du 30 juillet 2020 - Délibération N°CC2020_079**
Election du 6^{ème} et 13^{ème} Vice-Président
- 11. Conseil communautaire du 30 juillet 2020 - Délibération N°CC2020_083**
Désignation des représentants d'ACCM au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 12. Conseil communautaire du 30 juillet 2020 - Délibération N°CC2020_089**
Désignation des représentants d'ACCM au sein du syndicat mixte Sud Rhône Environnement.
- 13. Conseil communautaire du 23 septembre 2020 - Délibération N°CC2020_128**
Exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - locaux à usage industriel et commercial - Année 2020.
- 14. Conseil communautaire du 04 novembre 2020 - Délibération N°CC2020_146**
Présentation du rapport sur la prévention et la gestion des déchets – exercice 2019.

15. Conseil communautaire du 04 novembre 2020 - Délibération N°CC2020_168

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la mise à disposition de contenants, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries et points de tri de la commune d'Arles.

16. Conseil communautaire du 04 novembre 2020 - Délibération N°CC2020_169

Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la collecte, le tri et la valorisation des objets encombrants.

17. Conseil communautaire du 04 novembre 2020 - Délibération N°CC2020_170

Approbation de l'avenant N°1 de l'accord-cadre à bons de commande N°2018-047 pour les prestations de services pour le transport, le conditionnement et le traitement des déchets issus des déchèteries.

18. Conseil communautaire du 16 décembre 2020 - Délibération N°CC2020_182

Approbation de l'avenant de transfert N°1 de l'accord-cadre N°2018-46-02 pour les prestations de services pour la réception en centre de transfert le transport, le tri et le conditionnement des déchets ménager issus de la collecte sélective pour les communes d'Arles et de Saint-Martin de Crau.

19. Conseil communautaire du 16 décembre 2020 - Délibération N°CC2020_183

Approbation de l'avenant de transfert N°1 de l'accord cadre N°2017-53 pour la gestion de la déchèterie communautaire de Saint-Martin-de-Crau.

20. Conseil communautaire du 16 décembre 2020 - Délibération N°CC2020_184

Approbation de l'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de sacs plastiques pour la collecte des emballages ménagers recyclables et des ordures ménagères.

21. Conseil communautaire du 16 décembre 2020 - Délibération N°CC2020-185

Adhésion d'ACCM à l'association de réflexion sur les déchets ménagers et assimilés du bassin Vaucluso-Rhodanien.

22. Conseil communautaire du 16 décembre 2020 - Délibération N°CC2020-186

Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande portant sur la réalisation d'une étude préalable à la modernisation d'un centre de tri pour les collectivités du bassin Vaucluso-Rhodanien.

6. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

1. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Pour construire le plan de prévention, **approuvé par l'assemblée régionale le 26 juin 2019**, la Région a fait le choix de définir des bassins de vie, selon le parti pris spatial du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Ainsi, les 3 EPCI du Pays d'Arles se situent dans le bassin de vie dit « rhodanien », et selon les prescriptions du plan, doivent obéir à des règles et principes de gestion de proximité et d'autosuffisance, de manière proportionnée aux flux de déchets.



Carte 1 : Découpage des bassins de vie retenus dans le Plan

A ces bassins de vie s'appliquent les principes de gestion de proximité et d'autosuffisance, de manière proportionnée aux flux de déchets.

Les perspectives d'évolution des quantités de déchets produites, ainsi que les besoins en équipements de traitement s'appuient sur ces bassins

Ainsi, pour conduire une réflexion concertée, une association constituée d'élus et de techniciens du territoire rhodanien a été créée fin 2019. Elle a vocation à initier et porter des projets de développement par la recherche de solutions en faveur d'une gestion durable, optimisée sur le plan environnemental, et financièrement maîtrisée.

Le fruit de ses réflexions devra permettre de faire émerger les solutions de demain pour le traitement et la valorisation des déchets de la communauté d'agglomération ACCM et plus largement, du Pays d'Arles, concomitamment au plan local de prévention et de gestion des déchets, qui sera engagé en 2022.

2. Perspectives pour la collecte et le traitement de nos déchets à l'échelle du territoire

Les ordures ménagères résiduelles

Le PRPGD fixe des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que des actions visant à atteindre ces objectifs :

- La réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés d'ici 2020 (par rapport à 2010), référentiel pour notre rapport,
- La réduction de 10% de la production des déchets d'activités économiques en 2020 (également par rapport à 2010),
- Le développement du réemploi et de la réutilisation,
- L'augmentation de la valorisation matière (le recyclage) de 55% en 2020 et de 65% en 2025,
- La valorisation de 70% des déchets issus du BTP d'ici 2020,

- La limitation des capacités de stockage et d'incinération de -30% en 2020, puis -50% en 2025.

Pour contribuer à l'objectif de réduction du stockage des déchets résiduels, des alternatives à l'enfouissement sont étudiées. En l'état des procédés actuels de traitement des déchets, la seule alternative conforme aux préconisations régionales est la valorisation énergétique, qui permet notamment d'alimenter des équipements ou logements grâce à des réseaux de chaleur. Le déchet devient, grâce à ce procédé de valorisation, une ressource énergétique.

En terme financier, il est important de souligner que la TGAP augmentera de façon significative pour le traitement par stockage : de 25 € la tonne en 2020 à 37 € en 2021 et jusqu'à 65 € en 2025. Une hausse est également programmée pour le traitement par valorisation énergétique, dans une moindre mesure : de 12 € la tonne en 2020 à 17 € en 2021.

Ces dispositions sont évidemment incitatives, en faveur de la valorisation énergétique, tout en étant très dissuasives pour le traitement par enfouissement. En 2020 la tonne incinérée était moins coûteuse de 3 € la tonne que celle enfouie.

En 2021, avec l'augmentation de la TGAP à venir, la courbe des coûts sera inversée et incitera fortement à opter pour la valorisation énergétique.

La communauté d'agglomération ACCM a reconduit en janvier 2020 son marché le plus important, celui du traitement des ordures ménagères résiduelles des communes d'Arles et Saint-Martin-de-Crau.

Entre 2019 et 2020, le prix de la tonne d'OMR traitée a augmenté de 44% pour de l'enfouissement et de 41% pour de l'incinération passant de 93,48€ à 135€ et 132€, TGAP incluse.

Les déchets recyclables

Les emballages, papiers et cartons sont déposés au centre de transfert d'Arles, géré par SILIM Environnement, puis acheminés vers le centre de tri de PAPREC GROUP à Lansargues (34) ou Valrena à Nîmes (30).

Au regard des préconisations du PRPGD et de l'autonomie attendue des bassins de vie, la CA ACCM a choisi d'être partie prenante d'un projet de construction d'un nouveau centre de tri que porte le SIDOMRA (Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon), sous la forme d'une société publique locale (SPL), dont l'avantage est la maîtrise durable des coûts de traitement.

Ce projet rhodanien, au sens du plan de prévention, ne verra le jour qu'au terme de 2 à 4 années, selon le dimensionnement de l'équipement retenu, et sera mis à l'étude par l'association constituée d'élus et de techniciens du territoire rhodanien créé fin 2019. Compte tenu de la situation d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement, l'assemblée générale de l'association s'est tenue le 7 octobre 2020. L'étude sur la construction d'un nouveau centre de tri a pris du retard et commencera en 2021. La société SAGE est en charge du projet.

Dans l'hypothèse d'un choix différent de celui-ci, PAPREC GROUP se trouvera en situation de quasi-monopole, dans un contexte de déficit, là encore, de l'offre locale. Dans ce cas, le coût de traitement des déchets recyclables ne sera pas aussi compétitif que celui maîtrisé par les garanties que présenteraient la SPL (SIDOMRA).

L'appel à projets CITEO

Le territoire de la CA ACCM est extrêmement étendu, ce qui engendre des coûts de collecte particulièrement élevés. Les variations saisonnières de population (tourisme, activités agricoles...) sont également marquées, d'où la nécessité d'adapter le mode de collecte aux différents contextes.

La CA ACCM souhaite s'engager dans un programme d'optimisation des collectes sélectives. La finalité étant de renforcer la collecte des déchets recyclables (emballages, verre et papiers) afin qu'elle soit :

- Efficiente sur le plan économique,
- Cohérente sur le plan technique,
- Accessible à tous.

Pour ce faire, différents axes de travail ont été identifiés :

1. La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des plastiques, sur l'ensemble du territoire,
2. L'amélioration de la desserte sur les zones d'habitat collectif non équipées (Mise en place de PAV pour la collecte sélective dans les zones d'habitat collectif),
3. La densification des points d'apport volontaire verre,
4. La mise en place de collecte de proximité pour les emballages sur les écarts du territoire, de manière à faire progresser les performances et rationaliser les coûts de gestion des déchets recyclables.

En décembre 2019, la CA ACCM a été retenue pour l'appel à projets CITEO « optimisation de la collecte des emballages ménagers ».

Le déploiement des PAV devait s'engager en 2020 sur le territoire :

- 61 PAV collecte sélective pour l'habitat collectif non équipé,
- 50 PAV supplémentaires pour la densification du verre,
- 91 PAV collecte sélective pour les écarts du territoire.

Compte tenu de la situation d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement, ce déploiement n'a pas pu avoir lieu en 2020. Il sera engagé en 2021 et 2022.

Les déchets des déchèteries

Les 7 déchèteries du territoire de la communauté d'agglomération ACCM sont placées sous sa responsabilité, quel que soit le mode d'exploitation adopté pour chacune d'elles.

Ce sont plusieurs modes d'exploitation qui distinguent les 7 déchèteries du territoire communautaire :

- ACCM a pris la décision de ne pas reconduire le marché public passé avec SUEZ RV MEDITERRANEE fin 2018 pour le transport des bennes des déchèteries d'Arles (bas de quai) ainsi que le traitement et la valorisation des différents flux de déchets. Le nouveau marché a débuté en novembre 2020 :
 - le lot n°1 : mise à disposition de contenants et transport des déchets issus des déchèteries et points tri (hors ferraille) a été attribué à la société Pasini,
 - le lot n°2 : réception et traitement des déchets issus des déchèteries et points tri (hors ferraille) a été attribué à la société ITP,
- Un contrat de marché public pour l'exploitation totale (haut et bas de quai) de la déchèterie de Saint-Martin-de-Crau, passé avec PAPREC GROUP,
- Celles de Tarascon et de Boulbon, communes adhérentes à SRE, sont exploitées par la direction gestion des déchets ménagers & assimilés de la CA ACCM pour les hauts de quai, et par le syndicat de traitement (SRE) pour les bas de quai,
- L'entreprise NICOLLIN exploite la déchèterie des Saintes-Maries-de-la-Mer (DSP), et se charge du traitement des déchets réceptionnés.

Les déchèteries sont des équipements appréciés des usagers, et celles du territoire communautaire sont dans un état général plutôt satisfaisant. L'exception demeure à Arles, qui souffre d'installations vétustes. Ainsi, les perspectives à court et moyen terme pour les déchèteries sont les suivantes :

1. Programmer, à l'issue de l'audit réalisé en 2019 par la direction gestion des déchets, la mise aux normes des équipements : gardes corps amovibles, signalétique, gestion des flux,
2. Engager fin 2021 la phase de travaux de rénovation de la déchèterie arlésienne de Trinquetaille (coût estimé à 1 M€) après la phase d'études qui a débuté en septembre 2019. Pour pallier à cette fermeture, une structure temporaire sera positionnée aux abords de la déchèterie. Elle permettra, durant les travaux, d'accueillir les usagers.
3. Aménager une nouvelle déchèterie au nord d'Arles, en substitution de celle des Ségonnaux démantelée fin 2018. Les recherches d'un terrain adapté, qui réponde au besoin et aux contraintes ont récemment abouties. Le site trouvé, ne demande que très peu de travaux pour accueillir la structure temporaire. Son ouverture est programmée pour fin 2021. Une phase d'étude pour un projet plus ambitieux avec la cohabitation d'une déchèterie communautaire et professionnelle débutera en 2022.

Autres actions engagées et projets

La communauté d'agglomération ACCM, au regard des objectifs du PRPGD, a déjà engagé des actions, notamment autour du réemploi (ressourcerie, valorisation des textiles, équipements spécifiques de collecte des déchets de mobilier et équipements électroniques dans les déchèteries...) et de la valorisation matière avec de nouveaux contrats de reprise des matériaux recyclables.

D'autres actions doivent permettre de poursuivre et d'élargir le champ des actions à conduire pour répondre aux objectifs.

3. Déchets des professionnels et redevance spéciale (RS)

Les déchets assimilés aux déchets ménagers représentent la fraction des déchets des professionnels ou déchets d'activité économique (DAE). Ils représentent, en poids, 15 à 20% des ordures ménagères résiduelles collectées chaque année.

Ils proviennent des établissements artisanaux, commerciaux, industriels, de l'activité des services publics, et peuvent être enlevés par le service de collecte dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers, qu'ils ne disposent pas de filières spécifiques et, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, qu'ils puissent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnels de collecte. A ce jour, les DAE sont en partie collectés par la communauté d'agglomération ACCM.

Les collectivités sont libres de fixer les limites des prestations qu'elles assurent dans le cadre du service public : caractéristiques et quantités de déchets, définition des sujétions techniques particulières. Elles peuvent faire le choix d'instituer la redevance spéciale (RS), qui correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité.

Une étude est engagée depuis 2019 pour le territoire communautaire. Au préalable, un recensement récent a permis d'identifier 1100 entreprises collectées par le service public, pour lesquelles l'examen d'opportunité d'instauration de cette redevance est en cours et aurait dû donner lieu à une décision politique d'ici la fin de l'année 2020. L'année 2020 étant particulière avec la crise sanitaire, les résultats de l'étude sont attendus en 2021.

Rappel des atouts de la RS

- Elle évite de faire payer l'élimination des déchets assimilés (DAE) par les ménages ;
- elle implique et responsabilise les producteurs de déchets non ménagers ;
- elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité ;
- elle contribue à l'amélioration de la gestion du service de gestion des déchets non ménagers.

4. *Projet expérimental de collecte et valorisation des biodéchets*

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires (restes d'assiette, de préparation de cuisine, denrées périmées, ...) et d'autres déchets naturels biodégradables, comme les déchets verts ou les huiles usagées.

La production d'une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire, ou être valorisée spécifiquement, par transformation en compost ou pour alimenter une unité de méthanisation.

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des ménages ; c'est un gisement non négligeable qu'il convient de détourner de l'élimination classique, tout en l'intégrant dans un cycle vertueux d'économie circulaire de la matière organique.

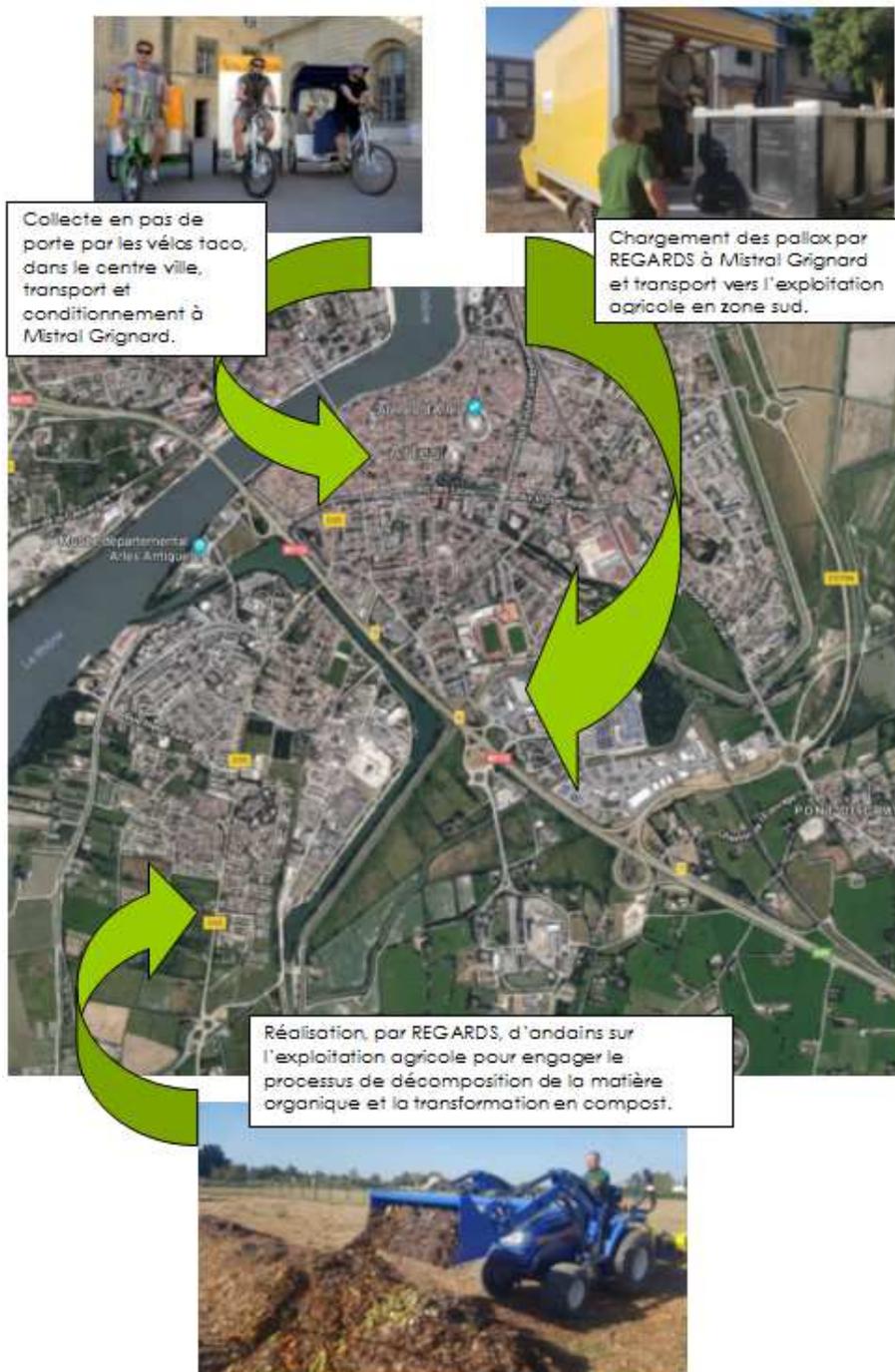
La Loi pour la transition énergétique et la croissance verte prévoit que d'ici à 2025, tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets.

Dans cette perspective, une procédure de consultation a permis de retenir l'association Petit à petit pour porter un projet expérimental, avec pour objectif de structurer une filière de compostage de proximité, pour les professionnels producteurs de biodéchets, ainsi que ceux produits par les ménages.

Il est actuellement recherché la définition d'un modèle économique viable et supportable financièrement pour une collecte de ces biodéchets.

Une étude en partie financée par des soutiens européens (LIFE IP Smart Waste - étude évaluée à 25 000 €) permettra de compléter cette démarche, et de proposer l'organisation du service la plus adaptée pour répondre aux objectifs. Suite aux confinements, l'étude n'a pas pu commencer en 2020, elle est prévue pour 2021.

La représentation illustrée ci-après donne les principales informations sur l'organisation du modèle testé en 2018, qui sera une nouvelle fois mis en place et ajusté en 2020.



En complément de ce volet expérimental qui concerne la collecte en pas de porte des biodéchets, il a été proposé de mettre le principe des points d'apport volontaire à l'étude pratique.

Deux modèles différents de box d'apport sont testés en situation dans le quartier de Trinquetaille, en pied d'immeuble, avec la participation d'habitants volontaires.

Pour accompagner la démarche, un complément d'étude doit permettre la conception d'un sac biodégradable de collecte des déchets de cuisine. L'objectif est de faciliter le geste du tri, et d'en réduire le plus possible les effets indésirables (moucheons, odeurs, ...).

L'ensemble des études n'ont pas pu se terminer en 2020. Les résultats sont attendus pour 2021.

5. Construction d'une station d'avitaillement GNV

Le plan quinquennal de renouvellement de 23 bennes de collecte s'appuie sur des véhicules à faible émission de gaz à effet de serre, ou véhicules à énergie propre (GNV = gaz naturel pour véhicules).

Si le centre d'exploitation de Saint-Martin-de-Crau bénéficie d'une station d'avitaillement privée, ceux d'Arles et de Tarascon en sont dépourvus.

Pour s'inscrire dans les perspectives d'évolution, plusieurs actions seront engagées dès 2019, dont la plupart obéiront aux prescriptions du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Il est ainsi nécessaire que la CA ACCM accompagne un projet de construction d'une station pour son propre parc de véhicules, qui pourrait prendre forme au nord de la ville d'Arles.

Proviridis est la société qui a construit et exploite la station de Saint-Martin-de-Crau. Elle porte à présent un projet d'une station publique à Arles, sur le point de prendre forme, en substitution du projet de station privée, telle qu'envisagée en 2017.

Les prospections foncières conduites en 2018 et 2019 prenaient appui sur 3 hypothèses, dont 2 sur des parcelles de la zone portuaire dont la Compagnie Nationale du Rhône est le concessionnaire (CNR).

Ces 2 hypothèses ont été écartées en raison des difficultés à engager un tel projet sur les terrains de la CNR.

C'est un terrain situé en face du centre de détention qui à ce jour fait l'objet d'une étude de faisabilité par l'entreprise porteuse du projet (cf. plans et esquisses pages suivantes).

Le projet a pris du retard suite au différents confinements de 2020. il pourrait permettre la réalisation de l'équipement en 2022, si les contraintes foncières ne sont pas un frein.

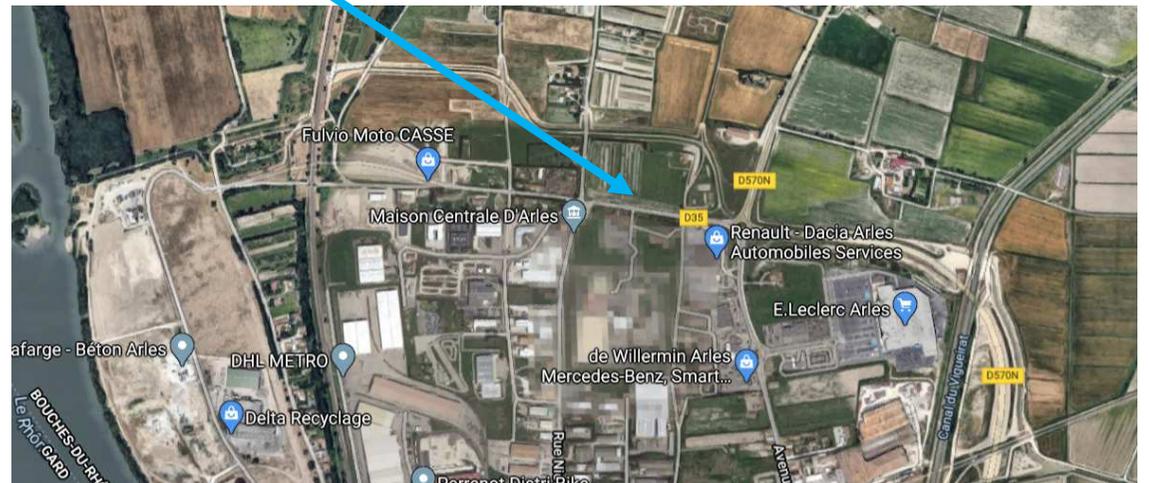


Station d'avitaillement de Saint-Martin-de-Crau

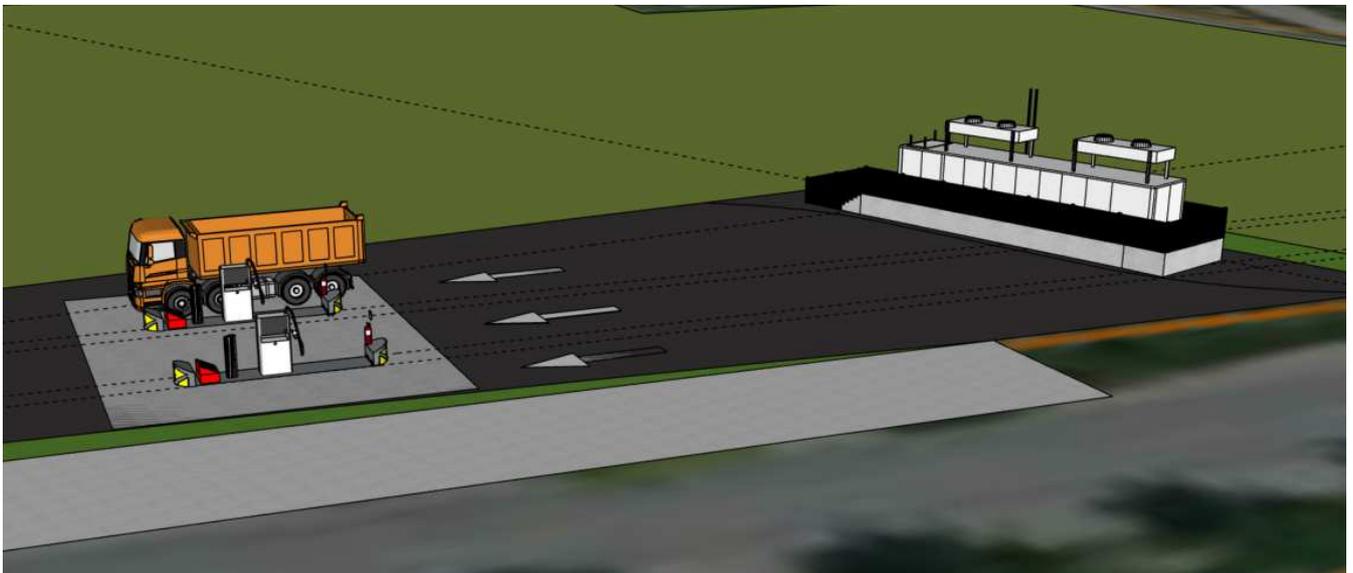


- Nom de voies (ACCM)
- Zone du PLU d'Arles
- Urbanisée
 - Agricole
 - Naturelle et forestière
- PPRI Arles
- R2
 - R2-A
 - RH
 - Canal
 - Fleuve
- Borne de limite de propriété
- Lieu dit
- Section cadastrale
 - Subdivision fiscale
- BÂTIMENTS
- Dur
 - Parcelle
 - Commune

**Plans de situation du projet
d'aménagement de la station
d'avitaillement au gaz**



Esquisse de projet



6. Le regroupement des services techniques ACCM

En octobre 2020 s'est opéré le regroupement du service SEDC installé en zone sud de la ville d'Arles avec la direction générale de l'aménagement et des services techniques (DGAST) d'ACCM au 4 rue Joseph Rainard, au nord d'Arles.

Une partie des hangars a été aménagée afin de recevoir les équipes techniques, environ 70 agents ainsi qu'un atelier pour la maintenance mécanique des véhicules de collecte.

Les deux services de la direction des déchets ménagers sont maintenant scindés, le déménagement du SPPRU est programmé pour 2021.

Pour des questions budgétaires, la construction d'un nouveau bâtiment pour recevoir le service administratif n'est plus d'actualité. La réorganisation interne des services DMA de la communauté d'agglomération ACCM permettra l'intégration du SPPRU dans les locaux existants de la zone Nord.

7. BILAN FINANCIER

CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
SECTION FONCTIONNEMENT	Collecte et traitement déchets résiduels	Collecte et traitement déchets valorisables	Non ventilées	Total
Dépenses carburant (véhicules)	258 215	64 554		322 769
Dépenses fluides			12 819	12 819
<i>Eaux et assainissement</i>			4 124	
<i>Energie électricité</i>			8 695	
Petits équipements et autres			120 256	120 256
<i>Petit équipement</i>			32 067	
<i>Equipements de protection individuelle (fourniture et lavage)</i>			86 939	
<i>Prestation sensibilisation écoles</i>			1 250	
Maintenance et location de matériels de collecte et pré-collecte		7 704	649 026	656 730
<i>Contrat de prestation pour l'entretien du matériel roulant</i>			474 379	
<i>Location de véhicules de collecte</i>			171 510	
<i>Location d'un compacteur à carton</i>		7 704		
<i>Location de matériels (abonnement valise mécanicien, géolocalisation tablettes)</i>			3 137	
Délégation de service public			3 263 215	3 263 215
<i>Participation organismes regroupement (Sud Rhône Environnement)</i>			1 619 514	
<i>Délégation de service public - Saintes-Maries-de-la-Mer</i>			1 643 701	
Impôts & taxes - annulation titres			2 692	2 692

	<i>Taxe à l'essieu</i>			1 770	
	<i>Autres impôts et taxes</i>			922	
	<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>			0	
Location immobilière				42 239	42 239
	<i>Location local technique d'exploitation - Tarascon</i>			22 491	
	<i>Location terrain déchèterie - Tarascon</i>			19 798	
Convention de mise à disposition auprès de communes				53 359	53 359
	<i>Remboursement de frais - convention - Arles</i>			41 396	
	<i>Remboursement de frais - convention - SMC</i>			4 930	
	<i>Remboursement de frais - convention - Boulbon</i>			7 033	
Contrats pour la collecte et le traitement des déchets valorisables			1 847 698		1 847 698
	<i>Collecte expérimentale des biodéchets (pilotage Petit à petit)</i>		14 136		
	<i>Collecte expérimentale des biodéchets (collecte Taco & Co)</i>		6 315		
	<i>Collecte expérimentale des biodéchets (transfert & valorisation Regard)</i>		8 500		
	<i>Collecte expérimentale des biodéchets (conception sac pré-collecte Stéphanie Dick)</i>		11 510		
	<i>Déchets issus des déchèteries d'Arles (fin de contrat)</i>		8 170		
	<i>Déchets issus des déchèteries d'Arles (traitement)</i>		572 517		
	<i>Déchets issus des déchèteries d'Arles (transport & transfert)</i>		246 310		
	<i>Gestion de la déchèterie de SMC (1)</i>		385 669		
	<i>Déchets issus du tri sélectif d'Arles & SMC (transfert)</i>		45 822		
	<i>Déchets issus du tri sélectif d'Arles & SMC (transport)</i>		90 781		
	<i>Déchets issus du tri sélectif d'Arles & SMC (traitement)</i>		282 978		
	<i>Collecte du verre en colonne - Arles & SMC + SRE (2)</i>		54 735		
	<i>Collecte du verre d'activité économique - Arles</i>		18 016		
	<i>Collecte du carton d'activité économique - Arles</i>		14 131		
	<i>Collecte du papier en colonne - SRE</i>		4 356		

Collecte des déchets dangereux - Arles		5 590		
Collecte des déchets d'activité de soins - SMC		490		
Collecte pour le réemploi des objets encombrants - Arles (fin de contrat)		4 470		
Collecte pour le réemploi des objets encombrants - Arles & SMC (nouveau contrat)		11 180		
Collecte pour le réemploi des objets encombrants – Tarascon (nouveau contrat)		23 660		
Collecte hippomobile des objets encombrants - Tarascon		38 362		
Contrats pour la collecte et le traitement des déchets résiduels	5 079 068			5 079 068
Réception, Transport et traitement des déchets d'Arles et SMC	4 003 879			
Réception, transport et traitement des déchets de SMC	1 000 970	-		-
Collecte des déchets - Boulbon	65 022			
Collecte déchets plage d'Arles	9 197			
Acquisition, entretien des équipements de pré-collecte et de valorisation, entretien des déchèteries	43 995	82 244		126 239
Sacs pour déchets ménagers résiduels	23 695			
Sacs jaunes pour déchets ménagers triés		76 660		
Lavage des bacs roulants collectifs - Arles	8 181			
Entretien et réparation de conteneurs enterrés	12 119			
Entretien des déchèteries		5 584		
Etudes, communication		44 016		44 016
Communication appel à projet CITEO pour extension consignes de tri		1 416		
Etudes d'optimisation circuits-collecte		20 980		
Audit DSP Saintes Marie de la Mer		7 560		
Etudes tarification spéciale		13 740		
Location de bus		320		
Atténuation de produits (attribution de compensation)			-405 996	-405 996
Charges de personnel	5 784 814	1 446 204		7 231 018

Dotations aux amortissements			449 593	449 593
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11 166 092	3 492 420	4 187 203	18 845 715

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Collecte et traitement déchets résiduels	Collecte et traitement déchets valorisables	Non ventilées	Total
TEOM			15 470 771	15 470 771
Autre recettes		487 317		487 317
Participations éco-organismes		487 317		
<i>Soutiens CITEO</i>		299 800		
<i>Soutiens OCAD3E</i>		12 993		
<i>Soutiens ECO-MOBILIER</i>		45 606		
<i>Soutiens SRE</i>		126 610		
<i>Soutiens Eco DDS</i>		2 308		
Reprises matières		87 564		87 564
<i>Emballages plastiques</i>		8 939		
<i>Recyclage verre</i>		39 563		
<i>Reprise matériaux ferreux, acier, aluminium</i>		8 611		
<i>Papiers & cartons</i>		17 559		
<i>Enlèvements de végétaux</i>		980		
<i>Revente ferrailles</i>		12 892		
<i>Produits divers</i>		6 334		

Autres		7 314		7314
<i>Prestation de collecte des déchets verts en pas de porte</i>		980		
<i>Produits divers de gestion courante</i>		2 876		
<i>Autres produits divers de gestion courante</i>		3 458		
<i>Quote part des subventions</i>			32 787	32 787
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0	582 195	15 503 558	16 085 753
DEFICIT				-2 759 962

SECTION INVESTISSEMENT	Collecte et traitement déchets résiduels	Collecte et traitement déchets valorisables	Non ventilées	Total
Total dépenses investissement		75 378	647 483	722 861
Installation matériel et outillage technique (station lavage DGAST)			15 880	
Bacs roulants			28 721	
Matériel divers (BOM)			326 798	
Outillage atelier mécanique			56 912	
Composteurs		37 161		
Matériel de géolocalisation		120		
Déchèterie Trinquetaille (maîtrise d'œuvre)		32 577		
Mise en conformité des déchèteries			137 672	
DGAST Bâtiment DMA			48 713	
Conteneurs enterrés Trinquetaille		5 520		
Quote part subv reprise en résultat			32 787	
Total recettes investissement			557 394	557 394